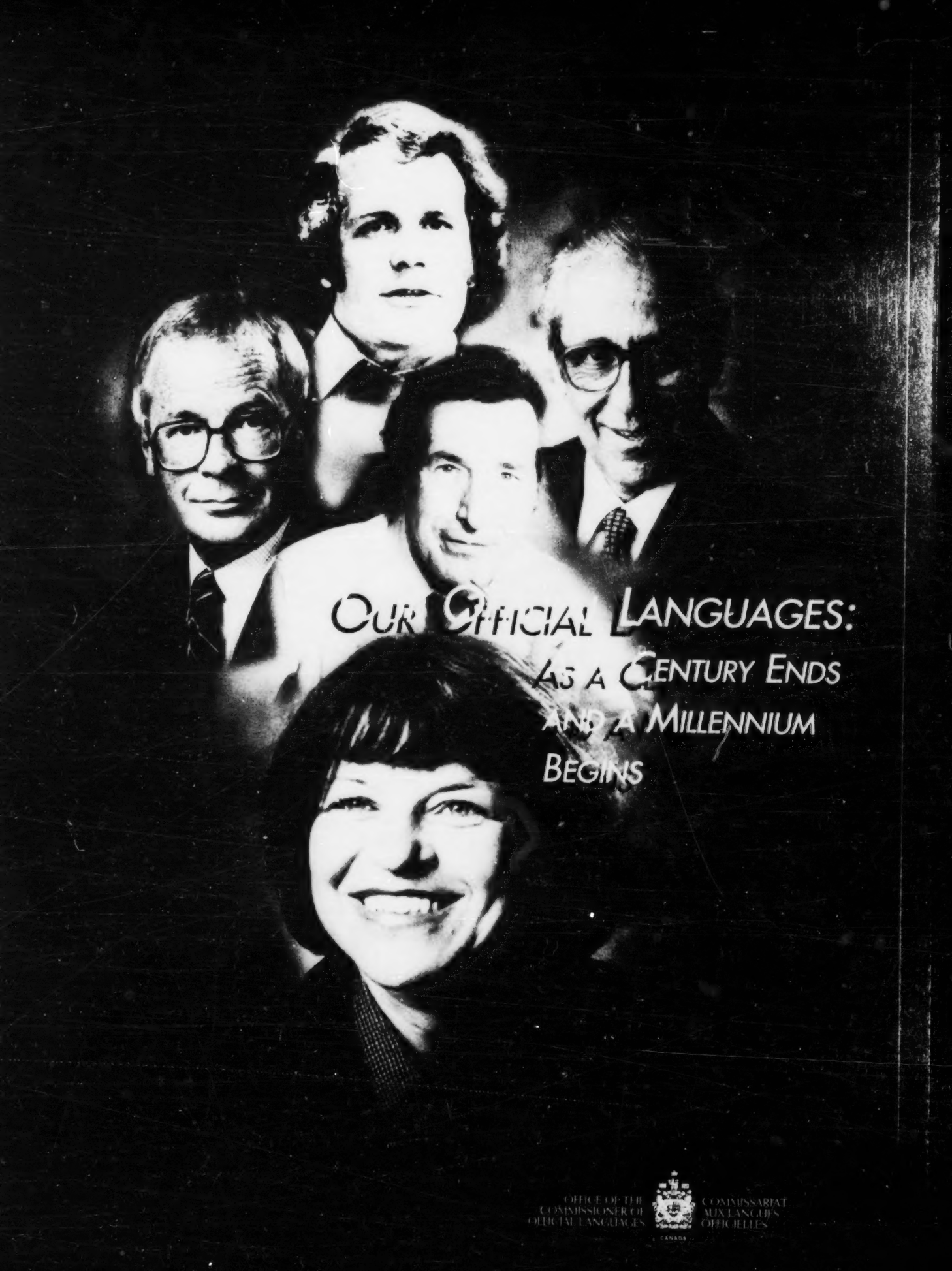

Our Official Languages: As a Century Ends and a Millennium Begins

Office of the Commissioner of Official Languages
Commissariat aux langues officielles
Canada

© Minister of Public Works and Government Services Canada 2001
Cat. No.: SF31-56/2001
ISBN: 0-662-65975-9

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

101-07398/

Our Official Languages: As a Century Ends and a Millennium Begins

This publication marks the 30th anniversary of the Office of the Commissioner of Official Languages.

As an agent of change and ombudsman's office, the Office of the Commissioner of Official Languages has the mission of taking all measures intended to ensure the achievement of the three main objectives of the Official Languages Act, namely:

- *the equality of English and French in Parliament, within the government of Canada, the federal administration and institutions subject to the Act;*

- *the preservation and development of official language communities in Canada;*

- *the equality of English and French in Canadian society.*

CONTENTS

INTRODUCTION 1

SECTION 1: THE SPIRIT OF THE COUNTRY 3

SECTION 2: BILINGUALISM IN THE FEDERAL GOVERNMENT 5
Knowing how to talk to Canadians 5
Feeling at home at work 6
A reflection of the country 7

SECTION 3: TWO LIVING LANGUAGES 9
The development of official language minority communities: the impetus from government 9
Touching all facets of life 9
Dynamic communities 10

Teaching the two languages and teaching in the two languages 12
The long road to school 12
School governance 14
The student population of the official language minorities 15
Youth and the second language 15

Promotion of the official languages 16
A matter of the heart 16

SECTION 4: THE OFFICIAL LANGUAGES IN CANADIAN SOCIETY 19
Accepting and understanding the two official languages 19
The shadow of assimilation 19
A changing landscape 20

SECTION 5: FOSTERING THE GROWTH OF THE OFFICIAL LANGUAGES 21
Commissioners of Official Languages: Guides and Guardians 21
The trailblazer 21
Appeal for support for official language minorities 22
Toward the new Act 22
Enhancing the vitality and supporting the development of communities 23
Noting progress without becoming complacent 24

The Office of the Commissioner: Pursuing an Ideal 25
The trend in complaints 26

CONCLUSION 27

INTRODUCTION

More than thirty years ago, when the Government of Canada adopted its first *Official Languages Act,* it made a commitment to pursue the ideal of a bilingual society. It is an ideal that inspires the men and women, in government and the general public, who work every day to make bilingualism an integral part of Canada's character.

Their efforts express the spirit of this country, in which people of diverse cultures and languages strive to coexist in harmony. As history records, the story of bilingualism has taken some difficult twists and turns. But it is ultimately the story of how, through goodwill and determination, our citizens and governments have worked together to build a society based on linguistic duality.

In the past three decades, the government has created a climate in which both English-speaking and French-speaking Canadians feel represented by the institutions of government. The public service has become increasingly representative of the country's population.

Linguistic minorities are becoming more assertive in demanding their rights, making use of the many government programs designed to assist them but motivated by their own firmly held belief that their language and culture should continue to grow and develop.

Three decades of official bilingualism is not a very long time in the grand sweep of history. During this time, however, we have seen the emergence of a new generation of Canadians who want to know both our official languages, English and French, and are eager to learn more through educational programs and personal contact.

The Office of the Commissioner of Official Languages has played and will continue to play a guiding role, but without question it is the people of Canada, whether acting in an official capacity or as ordinary citizens, who have chosen bilingualism and steered its course to date.

True, there have been and still are some setbacks. The rights of linguistic minorities have sometimes been violated. Work remains to be done. Nonetheless, Canada continues to build a bilingual society that reflects its modern world view. In this era of globalization, borders are disappearing and exchanges between people are multiplying. For obvious reasons, a bilingual country is well equipped to play an active part in this global expansion.

In these pages the Office of the Commissioner of Official Languages offers you a look at the history of bilingualism in Canada, its struggles and triumphs. The scale tips first in one direction and then in the other, but there is an inexorable movement in the direction of hope, toward a more open world built on harmony among diverse languages and cultures. This is the history of an idea whose roots are in the 20th century and that promises to grow to fruition in the century that has just begun.

Like any historical overview, this one does not seek to be exhaustive or to identify all the events that have played a role, great or small. We simply offer a selection of the facts as a reminder of the road we have travelled.

SECTION 1
THE SPIRIT OF THE COUNTRY

Since the discovery of the New World led English and French-speaking Europeans to live side by side, the two groups have gradually learned to live in harmony. They have made impressive progress, considering where they started — with the surrender of Quebec in 1760! Having come here to build a country, they undertook to share it rather than perpetuate the conflicts that for long made enemies of their countries in the Old World. In this, both communities received help from the First Nations who had inhabited this bountiful land for many generations.

Together they founded Canada. Quebec, which was largely French-speaking, and Nova Scotia, New Brunswick and Ontario, which were largely English-speaking, together laid the foundations of bilingualism, a movement which would grow along with the country.

As of Confederation in 1867, English and French became the languages spoken in the Parliament of Canada. This parliamentary bilingualism gained symbolic importance when French appeared alongside English on postage stamps and bank notes in the 1920s and '30s. It gained vitality with the establishment of the Translation Bureau in 1934. During that same period, the public service, nearly unilingual until then, began to communicate with Quebec in French.

The use of two languages also became part of the country's culture, due in large part to the CBC, the National Film Board and the Canada Council, which used and promoted them.

There were, however, stumbling blocks that slowed progress on the road to bilingualism. For instance, at one time or another, several provinces prohibited the teaching of French at school.

Anglophones and Francophones, who had founded this country together in spite of everything, did not always get along. As friction continued, it became apparent that Canada had to show greater respect for its linguistic minorities and that much more than occasional adjustments were needed to allow all citizens to flourish.

During the watershed years of the 1960s, the country was ripe for serious reflection. In 1963, the federal government created the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (the Laurendeau-Dunton Commission), which spent seven years taking an X-ray of Canadian society. Its first finding was that the country was in the "central crisis of its history" and that, to resolve this, it would have to grant everyone the right to an education in his or her own official language, make the federal public service bilingual, and recognize the distinctive character of Quebec. Quebec was beginning to demand greater recognition of its majority language and culture.

Consequently, the *Official Languages Act* was passed in 1969. The government of the day drew on the commission's work to launch the most ambitious initiative since Confederation to ensure that those with different origins and traditions could continue to work together.

The official languages were henceforth an essential part of the country's development.

In 1970, the Office of the Commissioner of Official Languages began its work in support of the initiative. Major constitutional conferences were held during that same period, culminating in 1982 with the repatriation of the Constitution and the entrenchment of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which made the right to linguistic equality a fundamental constitutional right.

As a consequence, the concept of bilingualism became more important than ever before. It was no longer limited to dealings between the government and its people, nor just to Parliament. Both languages were to become part of daily life, in society and in the institutions of government. Minority language education rights were

confirmed. It also became apparent that Anglophone and Francophone minorities needed not only legal recognition but also an atmosphere conducive to their development. Their right to grow and flourish was recognized in the new *Official Languages Act* of 1988.

The time when bilingualism was limited to symbols and translation was henceforth a thing of the past. Bilingualism can now be felt in many ways.

First, it is expressed through government programs designed for minority communities and involving culture, the arts, the economy and education. All departments and agencies, with responsibilities as varied as health, agriculture, labour and communications, must now take both linguistic minorities into account. Second, bilingualism involves not only government services but also the vitality of the linguistic minorities. In several provinces, linguistic minorities have their own economic, cultural and political institutions as well as their own schools. Finally, the institutions of government are increasingly tailored to the country's linguistic profile.

The official languages policy has grown with Canada. It has been shaped by the country's landscape and has left its mark on Canadian society. Today, it reaches to all three oceans, giving rights to the most isolated linguistic minorities and encouraging more and more Canadians to become bilingual.

People of all origins now share this vast land with its first occupants, the Aboriginal peoples. Together they work toward mutual understanding, communicating in one of these two great languages, English and French. They reflect the spirit of Canada, an open country at the forefront of the major changes of our age.

People now travel the globe, thanks to the tremendous reach of modern means of communication. Our official languages policy helps make Canada a leader in the movement toward linguistic pluralism and cultural diversity.

A work in progress, this vision will continue to meet with resistance. Yet it will always be able to rely on forces that are rooted in history and building strength today to lead the country toward a better future.

SECTION 2
BILINGUALISM IN THE FEDERAL GOVERNMENT

Knowing how to talk to Canadians

> *The bilingual state is characterized by a wide variety of bilingual institutions, designed to guarantee that citizens are not disadvantaged because they belong to a minority linguistic group.*
>
> (Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Book I, The Official Languages, p. 12, 1967.)

All those who agree to comply with the laws and customs of their country expect their government to treat them fairly in return. It is only fair, for example, that both Anglophones and Francophones should feel at home in dealings with their government. To achieve such equity, the federal government must be able to speak to Canadians in their language, whether they are part of the majority or the minority. After all, it was the need to communicate felt by all human beings that gave birth to speech and language.

With its goal of achieving equal treatment, the *Official Languages Act* provides both the use of both English and French in dealings between the state and its citizens.

Shortcomings? Yes, there still are some. The Office of the Commissioner of Official Languages is in a position to see them. But if it had been able to evaluate conditions at the end of the 19th century, the record for a single year would surely have shown more inequities than the sum of all the deficiencies noted since 1970.

Not until 1938 did the federal public service formally take the step of using both official languages. That is when the government, which had essentially been unilingual English since Confederation, began to provide services to the people of Quebec in French. A few years later, in 1945, bilingual federal family allowance cheques were issued in Quebec. Francophone minorities in the other provinces were nevertheless still forgotten.

They began to appear on the radar screen in 1958, when the Public Service Commission decided that public servants serving bilingual communities should be able to communicate in both languages. Four years later, the Royal Commission on Government Organization in Canada stated that the public service should be representative of the cultures that make up the country, especially the English and French cultures. About the same time, the distribution of bilingual family allowance cheques was extended to the entire country.

After 95 years of history, Francophone minorities may finally have felt some recognition, now that families received mail from their government once a month, written in the language of their ancestors. But it was still too soon to say that their government had learned to talk to them in their own language. Far from it. For the most part, federal departments and agencies provided their services in English only outside Quebec. To progress further, the public service needed a fresh impetus.

This impetus came in 1969 with the adoption of the *Official Languages Act,* which stipulated that, where there is significant demand, services must be provided to the public in both English and French. The following year, the President of the Treasury Board set the objective of guaranteeing that written communications with the public would be in both official languages.

Eventually, all correspondence sent to the entire population would be bilingual. But one milestone was more difficult to achieve than all the rest, namely, that people could receive public services in their own official language, whether they were in a majority or a minority.

The government invested in language training for its employees, and certain positions were designated bilingual. The spontaneous use of English and French is still not part of the culture in the public service, however, particularly in

regions where one of the two official languages is in a large majority. Old habits die hard. The Office of the Commissioner of Official Languages has seen this on many occasions since the mid-1990s and recently concluded that the "situation remains quite unsatisfactory."

A further difficulty appeared when the government decided to delegate some of its powers to the provincial governments and private enterprise. For example, it privatized Air Canada and Petro-Canada, among others; private postal outlets now provide Canada Post services; and there are now federal-provincial training agreements.

With new governments come new rules. Not only must the federal public service be reminded to speak both official languages, but now there is also a need to ensure that changes in government do not result in the erosion of the gains achieved by patient and steady effort over more than a century. For these efforts have clearly yielded results. It is undeniable that, in spite of resistance to change, French has become a language of service in the government. Even though much work remains to be done in some regions, about four times out of five, people are able to obtain service in their language of choice. This could not have been said at the beginning of the 20th century, when a greeting in French could not be taken for granted anywhere, not even in Quebec.

Feeling at home at work

An idealist would hope that anyone wishing to pursue a career in the public service could use English or French as they wish when speaking with their colleagues, their subordinates and supervisors. In reality, things are different. There are not many bilingual public servants overall. In order to be effective, people choose the language that allows them to communicate; in most cases, this has been English.

While it may be impossible to fully achieve the bilingual dream, it is clear that the workplace should not make people feel like strangers in their own country. Everyone should feel as though they belong to the same family.

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism recommended in 1968 that public servants be given the choice of working and pursuing a career in English or French, with some exceptions. The two cultures do not exist side by side everywhere in Canada, since many regions are largely unilingual, so the commission clearly recognized that it was best to be realistic.

Today, people can choose their language of work in regions that are designated bilingual. There, the two official languages must be used in training sessions and administrative meetings and in working documents and tools.

This makes for a striking contrast with the past. Canada's first 15 years went by as though French did not exist widely at work. The first sign of openness was not seen until 1882, when the Public Service Commission allowed job candidates to choose the language of the examinations they had to take. It also began announcing its job competitions in both English and French in the *Canada Gazette*.

One step forward led to another. A few years later, the public service instituted the first bilingualism bonus. Those who could write in both languages were rewarded with an annual premium of fifty dollars.

In 1958, the *Civil Service Act* and Regulations were amended to ensure that supervisors had enough knowledge of their employees' language to manage them.

Progress is gradual. The use of the two languages in federal institutions is not yet fully consistent with the spirit of the *Official Languages Act*, and employees often complain about this. Nevertheless, more public servants than ever before can now work in their first official language.

A reflection of the country

Beyond policies and laws, there is a concrete way to make English and French the languages of service and work in the public service. It is by selecting staff from the two official language communities.

After years of effort, the public service is now representative of the presence of Anglophones and Francophones in the country. French speakers currently occupy 23 percent of management positions, as compared with 18 percent in 1978. Similar progress can be seen in the other occupational categories. In the foreign service and administrative category, for example, Francophone participation has risen from 26 percent in 1978 to 29 percent at present. This gives everyone more or less the same employment and career prospects. If it were otherwise, the objective of equality would be mere wishful thinking.

Over and above compliance with the *Official Languages Act*, the participation of the two communities in the workings of government has helped broaden the scope of bilingualism. People with different linguistic and cultural backgrounds working together in government get to know each other. Working together to build the same country, they discover and recognize their respective contributions.

There will always be a gap between the dream and the reality, but it is by pursuing dreams that we can make reality even better.

The development of official language minority communities: the impetus from government

> *If there is a difference in numerical strength between the two languages groups, the handicaps implicit in such disparity must be overcome.*
> (Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Book I, The Official Languages, p. 14, 1967.)

There are Anglophones in the country who cast their nets in Gaspé Bay, right where Jacques Cartier steered his fleet five centuries ago, while Francophones harvest their crops in the Prairies, an area populated by the descendants of Europeans of all origins who now mostly speak English.

These two worlds are separated by more than just a few thousand kilometres. The distance is also measured in their approaches to life. If culture is born of tradition and convention, it is also shaped by the struggle for survival.

Nevertheless, these fishers and farmers have something in common. They share the essence of the official languages, being in a minority and wanting to see themselves reflected in the landscape around them. They hope to find the hospitality of a home in Canada.

The road to bilingualism is not limited to the corridors and agencies of government, the signs outside buildings, or polite greetings in English and French. It is a much more ambitious undertaking than that. Its aim is to allow two languages to thrive in a multitude of communities scattered across a vast expanse. This goes beyond achieving equality. It means allowing all to live and grow in a world that reflects their culture.

This is a major challenge, particularly for Francophones, who are in a minority not only in their country but also in North America.

Touching all facets of life

Not so long ago, the government's role with regard to the official languages was limited to the responsibilities of the Secretary of State. Today, the Department of Canadian Heritage, its successor, oversees a broad program involving all government departments and agencies, namely, the National Strategy for the implementation of sections 41 and 42 of the Act of 1988, launched in 1994. This is certainly one of the boldest initiatives relating to official languages that the federal government has undertaken since Confederation with the aim of supporting community development.

Through this strategy, agencies such as Western Economic Diversification now have a component for Francophones. Agriculture and Agri-Food Canada has made it possible for Francophone farmers from all provinces to meet and network. These are just a few examples of how this strategy has contributed to the official languages policy.

The Department of Canadian Heritage also supports a full range of regional initiatives in sectors such as education, theatre and sports. Among other things, this assistance allows 350 community associations and organizations to work in their communities and represent those communities in dealings with government.

All these programs help make Canada a country whose minority language citizens feel at home. But wherever they may be, they should be part not only of their own cultural community but of a much larger entity, Canadian society. To achieve this, their isolation must be broken.

Several government initiatives foster contact among minority communities. They can communicate especially through their artists. Theatre companies sometimes receive support from Canadian Heritage to perform outside their own part of the country. Communities are in

daily communication through the *Alliance des radios communautaires*, now established as a national network through federal government support. The CBC has national radio and television networks in the two official languages. As a result, minority language citizens are seeing their communities expand far beyond the boundaries of their own village, town or province.

The sharing afforded through communication will be truly enriching only if the communities also have the opportunity to grow at home. This is why the federal government is working with the provinces to supplement the full range of programs it offers.

There are federal-provincial agreements for the delivery of minority language services in a variety of fields, including health and social services, legal services and municipal affairs. Citizens now have the right to receive services in French in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario, Manitoba, the Northwest Territories, Nunavut and Yukon. English-speaking Quebecers also receive many services in their first language. Even though we are still far from achieving full bilingualism, these efforts help extend the use of both official languages in society.

In this regard, section 16 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* gives the federal Parliament and provincial legislatures the power to advance the equality of status of English and French.

Never has the official languages policy had the scope it enjoys today. It extends everywhere. Its effects can be felt in government, in communities, in schools and even in homes. The official languages policy leaves its mark in all areas of human activity (work, leisure, sports, culture, education), a much broader reach than in 1969 when the Act was first adopted.

In the regular course of life, individuals sometimes need to defend themselves. In spite of everything that has been said and written on linguistic equality in the country over the last thirty years, linguistic minorities do sometimes feel slighted. Several of the governments that signed the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in 1982 have been in no hurry to comply with section 23 on minority language education rights.

The linguistic minorities have had to seek recognition of their rights before the courts and have done so with some success. Although their victories owe a great deal to their tenacity, one should not underestimate the significance of the Court Challenges Program, which gave them the financial support they needed to initiate costly legal proceedings.

This support helps achieve the objective set by the federal government when the first *Official Languages Act* was passed. Linguistic minorities need not wait for equality to materialize. They can demand it when the scales begin to tip in one direction.

Dynamic communities

Good intentions will be no more than wishful thinking and words of legislation on paper if the impulse to grow and prosper does not come from the communities themselves. It is up to them to give life to the official languages. This initiative does not begin in Ottawa, but in their own homes. History speaks in their favour. Linguistic minorities, in all regions, showed strong resolve long before the Act was passed in 1969.

There can be no doubting the vitality of Quebec's English-speaking community. It has its own schools, universities and hospitals. It contributes to all major economic trends in Canada, since it shares the language spoken by the majority of Canadians. This being said, there have been a few steps back.

The position of Anglophones in Quebec who live outside the major centres is very different from that of the Anglophones in Montreal. In some ways, their position is similar to that of isolated Francophone minorities in other provinces. The lack of resources, which is common in rural communities, may make access to services in their language somewhat difficult.

The Francophones of the provinces and territories other than Quebec have also faced numerous challenges. They speak the minority language in Canada and are in a minority where they live, but this has not prevented them from building their own society.

As early as the beginning of the 20th century, Francophone minorities began to form associations to promote their culture and traditions. The *Association canadienne-française de l'Ontario* was established in 1910. It experienced the most difficult periods in Franco-Ontarian history, such as the adoption of Regulation 17 in 1912, which limited the study of French in schools to one hour per day. It has had to fight an ongoing battle to keep the French language alive in the province, and it has succeeded.

Other associations have sought and still seek to maintain the French fact throughout Canada. The *Assemblée communautaire fransaskoise* began work on this task in 1912. The *Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises* and the *Société Franco-manitobaine* followed close behind in 1916. Today, the linguistic minorities in all provinces and in the three territories have associations representing and assisting them in their development.

What is more, they now know that they can improve things for their people, not only by working locally but also by pooling their efforts at the provincial and national levels. This is why they formed the *Fédération des francophones hors Québec* in 1975, which later became the *Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*.

The Anglophones of Quebec also took on the challenge by founding *Alliance Quebec* in 1982 and, more recently, the Quebec Community Group Network (QCGN). There are now Anglophone community organizations in all parts of Quebec.

Linguistic minorities therefore have a large network of organizations that represent a real and effective organizational and lobbying force.

A society cannot develop solely through its groups or community organizations, however. People must make every effort, on their own initiative, in every possible field of activity. This is particularly difficult in small communities, but it is not necessarily impossible.

We have eloquent proof of this. Consider for example the *Théâtre populaire d'Acadie* in New Brunswick, the *Cercle Molière* in Manitoba or *Théâtre Trillium* in Ontario, which contribute to the vitality of their communities through the performing arts. This vitality is also expressed through a rich and unique literature. In addition to such well-known authors as Gabrielle Roy and Antonine Maillet, whose works are read throughout the Francophonie and have been translated into many languages, there is now a new generation of equally original and talented authors, such as Franco-Ontarians Jean-Marc Dalpé and Daniel Poliquin, to name just a few. Community vitality is also reflected in the songs and music of talented artists, many of whom have gained a reputation nationally and even beyond our borders, such as Roch Voisine, Daniel Lavoie and Natasha St-Pier.

It is also clear that the minority status of Anglophones in Quebec is not a barrier to their cultural development. There are more than twenty theatre companies, including the Centaur Theatre in Montreal and Lake Brome Theatre,

which draw on the work of playwrights such as Vittorio Rossi and David Fennario. And there is of course Montreal author Mordecai Richler, who passed away recently.

The linguistic minorities also have the means to explore and study the world. Francophone minorities have post-secondary educational institutions in all provinces that have an Anglophone majority, with the exception of Newfoundland and British Columbia.

The Atlantic provinces have *Université de Moncton* and four community colleges in New Brunswick, *Université Sainte-Anne* and *Collège de l'Acadie* in Nova Scotia, as well as the *Centre provincial de formation pour adultes* and a campus of *Collège de l'Acadie* in Prince Edward Island.

In Ontario, there are two bilingual universities (Ottawa and Laurentian), Glendon College in Toronto, which is bilingual, as well as three Francophone community colleges.

On the Prairies, Francophones can study at *Collège universitaire de Saint-Boniface* in Manitoba, at *Faculté Saint-Jean* of the University of Alberta, at *Collège Mathieu* in Saskatchewan, and at the Linguistics Institute of the University of Regina.

In Quebec, the presence of McGill, Bishop's and Concordia universities, as well as several English-language CÉGEPs such as Dawson College and Champlain Regional College, shows that Quebec's Anglophone community can also further its education in its own language. It is in a position to make good progress in all fields, from professional training to advanced research.

This list illustrates that both English and French are central to the transmission and acquisition of knowledge across Canada.

Linguistic minorities also put this knowledge to use. Francophone minorities have successfully established a business network, supported by solid institutions like the *Caisses populaires* and the *Conseil canadien de la coopération*, while the Anglophones of Quebec have always fully contributed to the province's economic growth.

There is no doubt that minority communities are alive and well. They are not merely political entities but are made up of real people who are determined to grow by contributing to their country's growth. These communities total close to two million people in all, who have the common objective of seeing their culture flourish in a minority context.

Canada's official languages policy today has in large measure been inspired by the role of community associations and institutions that are involved in culture, education, the arts, community development and the economy.

Teaching the two languages and teaching in the two languages

Communities develop through their children. Minority communities know this, and that is why they have put so much emphasis on developing their schools.

In general, Quebec's Anglophone community has had access to education in its own language.

Denominational schools for Catholics and Protestants existed in Quebec until 1993. As a result of a reform that the Supreme Court deemed to be consistent with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, Quebec's school system is now organized on linguistic lines. It accordingly provides a complete education, from primary school to high school, to its two official language communities.

The long road to school

The current school system in minority Francophone communities is both the legacy of the past and the product of a slow evolution.

It is the legacy of religious congregations. Throughout the country, at various times, these congregations provided French-language education. Francophones saw to the development of their schools in their own way, steadfastly defending the right they believed was theirs and obtained recognition for; namely, the right to education in their own language.

It is true that children have been knowingly deprived of this right on several occasions since Confederation. Fortunately, here as elsewhere, the rise in bilingualism has led to the appearance of instruction, books and homework in the French language.

At the end of the 19th century, French-language education was no more than incidental. In 1882, the Nova Scotia public school board decided to provide bilingual readers for Acadian schools. While this was a step in the right direction, it was still far from a full French-language program.

In Manitoba, the Laurier-Greenway compromise allowed English and French to become languages of instruction at bilingual schools; i.e., those attended by 10 or more native speakers of French.

In 1900, the Nova Scotia teachers college began to offer courses of instruction in French for Francophone student teachers. Two years later, the use of French was authorized for the first four grades of primary school. This was real progress, since in 1864, three years before Confederation, the *Education Act* had made English the sole language of instruction in that province.

Alberta's *School Act* of 1905 and that of Saskatchewan of 1909 allowed for some use of French in the primary grades.

While there was progress on some fronts, there were setbacks on others.

In 1890, Ontario restricted the use of French to primary grades at bilingual schools for students who did not understand English. It went further in 1912 with Regulation 17, which made English the only language of instruction after grade three and limited the study of French to one hour per day.

In Manitoba, the Laurier-Greenway compromise was modified in 1916 to make English the sole language of instruction in public schools. In 1931, Saskatchewan's *School Act* declared English to be the only language of instruction in the province's public schools.

For three-quarters of a century, minority Francophones endured countless refusals and rejections, occasionally being granted small bits of what should have been a real education program.

The winds began to shift in the 1950s. In 1955, Manitoba officially instituted instruction in French from grade four to grade 12 in some schools. From that point forward, the language of Molière slowly began to emerge from the shadows to take on a higher profile. This openness was, however, not enough in itself to give the movement the scope it has today. Francophones were still isolated in their villages and neighbourhoods. Alone against their provincial governments, their voices were not heard. They needed a platform and a strong spokesperson to make their concerns heard.

The Laurendeau-Dunton Commission listened to them and made their grievances known to the whole of Canada. In 1968, it recommended that parents be permitted to choose the language of instruction of their children. This was the first time that this issue was formally raised on the national level.

During the same period, Saskatchewan and Alberta showed some signs of openness. French-language instruction could account for up to 55 percent of the school day for Francophone students in Saskatchewan, while Franco-Albertan

students could be taught in French from grade one to grade 12 at bilingual schools.

During the ensuing constitutional conferences, the premiers of provinces with an Anglophone majority accepted the principle of French-language instruction, which they recognized as an inalienable right by signing the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in 1982. It still remained to be seen, however, what that meant to the signatories of the Charter. The issue was not yet resolved, but from then on it had a solid legal basis.

Through negotiation with their government and long court battles, the linguistic minorities were able to win their case. The crumbs that had been quietly thrown to them in the 1950s were not enough. Bilingual schools and limited hours of French-language instruction, which could not really fight assimilation, did not comply with section 23 of the Charter.

Little by little, the minorities obtained real schools made of brick and mortar, with their own textbooks, teachers and school boards.

Today, the English and French official language minority communities have solid school systems, each protected by the Charter. This being said, several minority communities in Quebec and elsewhere in Canada face enormous challenges. Scattered in sparsely populated regions, they sometimes have difficulty in gathering the resources and students needed to build schools equivalent to those located in major centres.

The next step in the development of minority language instruction will be to compensate for this demographic and geographical constraint. For the Anglophones of Quebec, this will mean preventing a decline in their population, and for Francophones in the other provinces it will mean reaping the gains of recent decades.

School governance

For minority communities, a school is more than a building the children rush to five days a week to learn how to make a living. It is a kind of oasis for those who share a language and culture different from those of the majority. It is also the place where culture is passed on. The education provided at these schools must be of equal quality to that provided elsewhere, although not necessarily identical. This is why Franco-Albertan parents undertook a long battle in the 1980s, which ended in the Supreme Court. What is now known as the Mahé case gave all official language minorities in the country the power to manage their own schools.

As a result of this victory, Francophones in all parts of the country can now choose the direction of the education to be provided in their communities. This goes far beyond the simple right to a classroom or translated textbooks.

The journey toward French-language education is not yet complete, however. Many schools do not have adequate resources to convince their students to stay on until the end of high school. The lean years that the provinces imposed on their linguistic minorities have wrought damage that must be repaired. The French-language school system must be as solid as the English-language one, which is backed up by more than a century of tradition.

As with the other aspects of bilingualism in Canada, there is still room for improvement. The federal government and the provinces show increasingly solid respect for this now-recognized right, through a variety of programs.

In Quebec, school boards organized on linguistic lines have established the educational and administrative rights of the two official language communities.

The student population of the official language minorities

There are now about 160,000 students registered in close to 700 French-language schools in provinces with an Anglophone majority. Quebec's Anglophone school system has about 100,000 students. Minority education can hardly be described as a failure.

That being said, the French-language school system has not yet realized its full potential. It could have close to 300,000 students a year if all parents with the right to do so enrolled their children. There are several reasons for this shortfall. In some cases, parents do not have confidence in these completely new schools. Often, they are located far away from the students' homes.

Students are more than mere statistics. As the adults of the future, they nurture hopes and dreams and seek the best possible route for achieving them. This very human quest shapes their attitudes and expectations.

Students are at an age when they question their own destinies. It is not a foregone conclusion that everyone who can receive an education in his or her own language will choose to do so. Young people look around them, consider and compare. As a result, many enrol in French-language schools for the early grades and then switch to the English-language system for high school. While some do so in order to become better acquainted with the other linguistic community, others have doubts about their own schools when they see the large gyms and well-stocked libraries of the large English-language high schools. The majority of young people in a minority situation live in an environment that is favourable to learning English, so it is easy for them to make the switch if they wish.

A little more than half of minority youth are currently being educated in their first official language. The *Commission nationale des parents francophones* relies on these young people to pursue its struggle, which is now to obtain "equal schools" and equality in results.

In spite of this difficulty, the proportion of young Francophones with university degrees is higher than ever before, having risen from 3.9 percent in 1971 to 13.5 percent in 1996. French-language schools are clearly playing their role.

As for the young Anglophones of Quebec, the proportion with university degrees was over 10 percent in 1971 and 15 percent throughout the 1990s. This unequivocally shows that an education system can produce excellent results even in a minority context.

Youth and the second language

As a bilingual country, Canada not only seeks to expand the two linguistic communities within its borders, it also wishes to foster mutual understanding. Since knowledge can help lay worries to rest, Anglophones and Francophones will become more accepting of each other if they learn each other's language.

There are now more than 300,000 students in Canada, both Anglophone and Francophone, who are learning their second official language in immersion programs. These programs are part of the curriculum at schools and universities alike. It is now estimated that, by the end of high school, 20 percent of the children attending English-language schools will have gone through immersion programs.

There are now 2.7 million children learning a second language. And it is not just Francophone children who are doing this. Public schools in Canada have more than two million young Anglophones who are learning French, representing a little more than 50 percent of school enrolment. There were barely 40 percent twenty years ago.

These results are already significant. The bilingualism rate among Anglophones aged 15 to 19 is more than double that of their parents. Overall, the number of bilingual Canadians almost tripled between 1951 and 1996, increasing from 1.7 million to 4.8 million.

A generation of bilingual Canadians is now emerging.

The progress of the last thirty years has allowed the linguistic minorities to better assert themselves and has also opened new opportunities for the majority. Being educated in one's own language is rewarding, and learning other people's language helps us to better understand them. Becoming bilingual opens up a new area of knowledge and a window on a new culture.

Promotion of the official languages

Canada's language policy does more than define rights and ensure that they are respected. While some may view the law as restrictive, bilingualism is also an asset for Canada. The effort to achieve bilingualism makes it a richer country.

Having two international languages affords openness to the world and positions the country favourably. Canada's international influence is heightened by its status as a member of both the Commonwealth and the Francophonie. A common language serves as a bridge between countries. It allows business people, artists, academics and government leaders to communicate directly, thereby multiplying exchanges and joint projects.

Both individual and collective bilingualism helps break down walls and barriers. There is no better tool to help a country develop in the new world order, where the power of communications transcends borders. In this sense, bilingualism is resolutely modern.

This is why Canada is trying to encourage an interest in bilingualism among Canadians.

A matter of the heart

The government not only supports the learning of the two languages, it also encourages their use in various ways. It makes concrete efforts to achieve these broad objectives.

It provides financial support to non-profit organizations that seek to promote bilingualism by fostering dialogue, mutual respect and understanding between communities.

The Department of Canadian Heritage funds the official language monitor program and the summer language bursary program, as well as language acquisition development programs. It regularly concludes agreements with the provinces and territories and ensures the administration of justice in both languages.

This department encourages exchanges between provinces and territories and also works with the voluntary sector.

These initiatives are in addition to those of the Office of the Commissioner of Official Languages which, through its participation in exhibitions and media campaigns among other things, helps Canadians better understand the full scope of bilingualism.

The federal official languages policy is a major initiative that casts a wide net in Canadian society. It encourages respect for individuals and communities, seeks to give all citizens the means to flourish in their own language and culture, and helps to develop a more positive image of bilingualism among individuals and communities. It works with both government and the general public, with encouraging results.

Canada has changed since Confederation, and Canadians have changed along with it.

It is easy to imagine what the term "bilingualism" might have suggested, even half a century ago, when we recall the effort that was required to have French accepted in society alongside English. French was often cut from school curricula and was almost never used in some governments.

This was a time of strong resistance, which is now past.

Accepting and understanding the two official languages

By helping citizens become bilingual and giving communities a say in the country's evolution, the official languages policy, which initially caused fear for some, has won strong public support.

A public opinion survey conducted by Angus Reid in 1998 showed that 77 percent of people living outside Quebec considered it is important for children to be taught English and French. Another survey conducted a few months earlier in Quebec by the same company showed that 85 percent of Quebec residents thought that the federal government should do more to promote bilingualism.

Of course, these figures also show that support for bilingualism is not unanimous. This is reflected in everyday life. Francophone minorities are not likely to forget that it took almost twenty years for them to be allowed to manage their schools, even though the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* recognized that right in 1982. As for the Anglophones of Quebec, it is often difficult for them to maintain their acquired rights because their community has been greatly reduced in size by the migration of a large number of Anglophones to other provinces and territories.

The data show, however, that opposition to the official languages policy is now limited to a small minority of individuals. One can fairly say that the policy's value is now recognized from sea to sea, although some people still need to be convinced of it.

More Canadians than ever before know both official languages. More than a mere trend, the shift now seems to be irreversible. Ontario provides a good example. In 1998, there were 122,000 Anglophone students in French immersion. This figure was higher than the number of Francophones attending the province's French-language schools. The 1996 census showed that 17 percent of the Canadian population could speak both English and French, compared with 13 percent in 1971, a change that can largely be attributed to the learning of French. It is a clear sign that the French fact is leaving a growing mark on the Canadian linguistic landscape.

The shadow of assimilation

This being said, the goal of the official languages policy is not just to promote the two official languages. It is also to help the two communities grow. Unfortunately, it has not yet eradicated the scourge of assimilation that afflicts minority communities.

Due to the influence of the majority and the omnipresence of English on our continent, a great many Francophones still give up their first language.

In British Columbia, Alberta and Saskatchewan, seven out of ten families of French origin do not teach their first language to their children. In Canada as a whole, the assimilation rate among minority Francophones increased from 35 percent to 37 percent between 1991 and 1996. The phenomenon is accelerating in spite of all efforts to keep it in check.

While assimilation may have slowed the growth of the Francophone population throughout Canada's history, it had never

prevented it. Unfortunately, though, this is what has happened over the past decade. According to Statistics Canada, the number of Francophones outside Quebec dropped by 0.6 percent between 1991 and 1996 to a total of 970,000. This is the first time a drop has been noted in the country's history.

Assimilation also affects the Anglophones of Quebec but, at a rate of 10.2 percent, the erosion is three times slower than for Francophone minorities.

A changing landscape

People who give up their first language, the low birth rate, and immigration have all considerably altered Canada's linguistic make-up in the last thirty years.

In 1971, 60.1 percent of Canada's population cited English as their first language, while 26.9 percent cited French. About 13 percent of the population spoke a non-official language.

The 1996 census showed that the proportion of Canadians whose first language was English had dropped below 60 percent, while those whose first language was French had fallen to 23.5 percent. People whose first language was neither English nor French represented 16.6 percent of the population. The two traditional communities declined proportionally, but Francophones suffered the greater loss.

The fact that this decline has appeared thirty years after the first *Official Languages Act* was passed gives us pause for reflection but does not indicate failure.

The linguistic minorities carry the weight of history on their shoulders. Without schools or other institutions, without a government to attend to their development, they staggered for decades under too heavy a burden, one that government is now trying to lighten. Canada's linguistic landscape is changing constantly. The state can shape it, however, and this is what the official languages policy has sought to do.

This policy has already profoundly changed the public's attitude toward bilingualism and has stimulated an interest in learning a second language. The next step will be to contain assimilation through the many government programs and initiatives and by keeping a watchful eye on their implementation.

Commissioners of Official Languages: Guides and Guardians

In 1970, unilingualism in Canada was often carved in stone. The indelible English wording on public buildings reveals the history of Canada at the beginning of the 20th century, a country where the French language seemed to count very little. These words also bear witness to the tremendous task facing the Commissioner of Official Languages in addressing old and ingrained habits.

While the *Official Languages Act* may be restrictive, it was intended not so much to prohibit as to promote. Although citizens and the state alike must comply with it, it is primarily incumbent on the state, its decision makers and its administration to see to its implementation.

Citizens whose rights had been infringed needed an accessible and effective avenue through which to channel their grievances and a voice recognized by government in order to shift attitudes toward greater openness and mutual acceptance.

The trailblazer

That was how matters stood when the first Commissioner of Official Languages, Keith Spicer, put things in motion in 1970. Noting that French was virtually non-existent in the majority of federal offices, even in Quebec, he sought to strengthen linguistic duality in the institutions of government.

Keith Spicer quickly realized that he could do more than simply receive the complaints of dissatisfied citizens. Not only did he investigate such matters, he also undertook linguistic audits, which he called "special studies." His first study dealt with greetings over the telephone in ministers' offices. He conducted 80 similar studies during his term in office.

Since he was convinced that bilingualism would be more acceptable if it was learned rather than imposed, he emphasized the training of civil servants, which addressed another of his concerns, the use of the two languages at work.

A good communicator, he devoted great efforts to explaining the Act and its objectives. He distributed information kits, made speeches and launched several promotional and public relations initiatives.

Keith Spicer wanted to help the cultures understand each other by fostering dialogue among young people. In co-operation with the Council of Ministers of Education, he distributed more than two million copies of the *Oh! Canada* kit, in an effort to encourage young people between the ages of seven and 12 to learn a second language.

The association Canadian Parents for French was founded following a conference that the organized.

Keith Spicer gave a broad interpretation to the Commissioner's position. At the time of his departure in 1977, the Office of the Commissioner had 85 employees, a four million dollar annual budget, and considerable promotional material. The institution was equipped to do its work of receiving and processing complaints and promoting linguistic duality in government and throughout the country.

Appeal for support for official language minorities

Maxwell Yalden assumed his duties in 1977, when the country was involved in long and arduous constitutional negotiations. His term coincided with the first Quebec referendum, the repatriation of the Constitution and the entrenchment of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. He took advantage of this flurry of activity to speak publicly on national unity, language rights and the integration of the official languages in the public service. Under his guidance, the linguistic debate reached a new level. After seven years of efforts to promote bilingualism in the institutions of government, the time had come to pay attention to official language minorities.

From the outset, he drew attention to the situation of minority communities by encouraging federal institutions to consult them on the services they could provide. As well, he defended minority language education, capitalizing on the declaration made by nine provinces in this regard in 1977.

He spoke of "two linguistic minorities" and referred to the need for "an appropriate symmetry of language rights" in Quebec and in the majority English-speaking provinces.

Starting in 1980, he defended minority groups even more vigorously in Ottawa and in the provinces. In his view, the federal government needed to implement an overall policy to meet the needs of the minorities, and the provinces for their part had to be attentive to their demands.

Although he did not hesitate to speak out in public during the constitutional negotiations, this career public servant preferred direct contact with parliamentarians, deputy ministers, leaders of agencies, businesses and universities, editorial writers and commissions of inquiry. He accordingly worked closely with decision makers and those who influenced public opinion.

It became increasingly clear under Maxwell Yalden that the official languages policy should not be limited to the agencies of government. The Commissioner sought to extend the debate to society as a whole.

He accordingly followed his predecessor's lead in this regard. He created a new version of the *Oh! Canada* game, this time adding a new kit for teenagers called *Explorations*. Still with the aim of promoting bilingualism, he launched an information and opinion magazine in 1980 called *Language and Society*. He also sponsored seminars to stimulate reflection on bilingualism.

Maxwell Yalden also believed that Canadians needed better access to the services of the Office of the Commissioner. He opened regional offices in Moncton, Winnipeg, Montreal, Sudbury and Edmonton.

He became convinced that, in spite of its merits, the *Official Languages Act* was incomplete. He accordingly took great pains to convince the federal government to amend it before yielding his place to his successor in 1984.

Toward the new Act

D'Iberville Fortier took office at a time when it was understood that the official languages policy could not simply be concerned with the language commonly spoken and the language of service in government offices. It also had to guarantee both minority communities full and complete recognition. Assisting linguistic minorities was a priority for him.

This was the spirit in which he guided the revision of the Act, which in 1988 recognized the right of linguistic minorities to grow and enhance their vitality. But this significant legislative gain could not make people forget the prevailing language tensions.

The linguistic minorities in Quebec and in the majority Anglophone provinces often appeared before the courts to obtain compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.*

Quebec tried to restrict minority language education rights, an initiative that the Supreme Court deemed to be counter to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms (P.G. (Quebec)* v. *Quebec Protestant School Boards,* [1984] 2 R.S.C. 66). Alberta and Saskatchewan abolished the language rights that dated back to their foundation as provinces. In 1990, close to 60 Ontario towns declared their administrations to be unilingual English.

D'Iberville Fortier clearly recognized that the wind was blowing in the wrong direction. Linguistic minorities needed greater protection. He used the constitutional negotiations of that period to demand further guarantees for Anglophone and Francophone minority communities.

He saw a need to stimulate thinking and to inform Canadians of the merits of the official languages policy. He conducted opinion surveys, managed studies on the status of the minorities, and made *Language and Society* an information magazine with a large circulation. He created videotapes, school calendars and pamphlets for young people. He also encouraged dialogue between Anglophone and Francophone minorities in order to identify their common interests.

The end of D'Iberville Fortier's term was marked by unrest. Appalled by the slow pace at which the government was implementing the new *Official Languages Act*, he threatened to resign his position in 1989. Two years later, he used the new provisions of the Act to launch legal action against Via Rail.

His mandate ended in 1991 after a disappointing finding about minority language education. A study published by the Office of the Commissioner showed that less than half of Francophone children in minority communities attended French-language schools.

In view of the measures instituted by provincial authorities to preserve the French character of Quebec society and its culture, Anglophones perceived a threat to their acquired rights.

Enhancing the vitality and supporting the development of communities

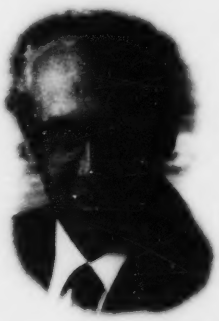

When Dr. Victor C. Goldbloom took office in 1991, he sought to put the words of the 1988 Act into action. The linguistic minorities had the right to *develop* and *enhance their vitality.* He held office during fiscally difficult times, when the lamentable state of public finances forced the government to make unprecedented cuts. All government departments and programs were called upon to do their share, and the official languages were not spared.

Coming from a minority context himself, this Quebec Anglophone saw salvation in the reconciliation of the linguistic communities. He travelled the country from east to west and from north to south to take part in open-line broadcasts, to address a variety of associations and clubs, to talk to the media, and to meet with representatives of official language minorities. His aim was to establish positive relationships

between Anglophones and Francophones. Growth is always easier in a favourable atmosphere.

Dr. Victor C. Goldbloom became involved in the full range of activities required for community development to occur. With regard to communications, he encouraged the establishment of radio stations in linguistic minority communities in order to forge closer ties between them. He focused on the delivery of social, health and educational services. His actions also helped to create a training centre for health care professionals in Ottawa that would serve French-language minorities throughout the country.

In 1994, the right to *develop* and *enhance their vitality* took concrete form when the federal government decided to strengthen its community development activities. The Commissioner found, however, that matters were not proceeding quickly enough. In 1996, he expressed dissatisfaction with the laxity of the government in his report, *A Blueprint for Action.*

Hardly anything had in fact been done to implement the 1994 policy. Things have since changed, and several initiatives have now yielded good results, such as the partnership between the Canada Post Corporation and the *Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français* and the National Human Resource Development Committee for the English Linguistic Minority. A similar committee focuses on human resources development in Francophone minority communities.

Since education serves as the basis for development, Dr. Victor C. Goldbloom closely monitored the progress of school governance. He also sought to establish what schools needed to offer in order to attract students. He published a study on this subject in 1999.

The rapid progress of the last decade posed two new problems, which had been completely neglected when legislators revised the Act.

First, the advent of the Internet, which originated in the United States, favoured English as the language of communication. Dr. Victor C. Goldbloom encouraged the use of both languages on federal government portals. Second, he was concerned with the government transformations, under which Ottawa transferred the delivery of certain services to provinces and the private sector. A study concluded that this process could be harmful to linguistic minorities, a finding confirmed by the report entitled *No Turning Back: Official Languages in the Face of Government Transformations*, published in 1999.

Today, the official languages policy must continue to evolve, not only to improve but also to adapt to an environment that is undergoing constant and rapid change. Dr. Victor C. Goldbloom began to respond to this challenge.

Noting progress without becoming complacent

Canada is entering the new millennium as a bilingual country under much more favourable conditions than existed in 1970. The current Commissioner, Dyane Adam, who took office in 1999, recognized the legacy of her predecessors from the outset. She does not think that the state can rest on its laurels yet, however. The changes made since 1970 have been slow, superficial and, in many cases, not very lasting in effect. As a result, the official languages policy still suffers from too many chronic ills.

The most serious of these ills, in the Commissioner's view, is the lack of leadership. Canada's political leaders should publicly and openly defend the fundamental values of the *Official Languages Act*. Senior government officials and managers should create a bilingual culture that would pervade the public service. Unfortunately, politicians speak timidly and departments and agencies are labouring to change their old habits. The last decade has been marked by changes that have unfortunately contributed to some setbacks for the language rights of Canadians. In addition to the hesitancy of politicians, transformations in the institutions of government and the devolution of responsibilities to other administrative entities have been harmful, since they did not always incorporate acquired language rights.

It is clear that, although linguistic duality is one of the pillars of Canadian identity, it does not have enough strong and proud defenders.

In order to get results, the current Commissioner will not only serve as an ombudsman, she will also be an educator and an agent of change. She will attempt to guide all official language stakeholders, in federal institutions and the minority communities, toward several major objectives. Her priority will be to foster a revival and renewal of the official languages policy and to once again make this fundamental value central to government priorities. To this end, the Commissioner intends to serve as a facilitator and to work with all the key people to foster the mobilization of the federal administration. Emphasis will also be placed on the delivery of services, the use of the two languages in the workplace, the development of minority communities, the provision of social and health services suited to the needs of the linguistic minorities, and the making of inroads as regards the Internet.

The Office of the Commissioner: Pursuing an Ideal

The Office of the Commissioner of Official Languages is now the sum of the legacies left behind by all the Commissioners who have directed it since 1970. It has approximately 125 employees and an annual budget of ten million dollars.

For citizens, particularly those in a minority, it is the first line of defence in obtaining respect for their language rights. Filing a complaint often leads to the correction of the problem reported.

However, the role of the Office of the Commissioner is not restricted to representing complainants. It also includes the active promotion of the official languages, and that involves communicating and getting down to work.

Once a year, the Office of the Commissioner paints a picture of the status of the official languages in the country, for parliamentarians and the general public to see. Its Annual Report reviews the progress made and the setbacks encountered by the policy. To keep citizens informed, the Office publishes a language profile of the country, which summarizes the distribution of the two official language groups within Canada. It also takes part in exhibitions, distributes posters and conducts public relations activities.

To play its role more effectively, the Office of the Commissioner forms partnerships with people who want to advance the official languages policy. It addresses Francophone minorities directly via community radio stations to publicize its services and talk about language rights. Together with the *Association canadienne d'éducation de langue française* (ACELF), it holds a writing contest as part of the *Semaine nationale de la francophonie*.

In Quebec, it encourages the translation of literary works from English to French and from French to English through an annual award given in co-operation with the Quebec Writer's Federation.

The Office of the Commissioner also encourages public servants to learn their second language through a partnership with Language Training Canada.

As an ombudsman, the Commissioner defends citizens whose language rights have been infringed, helps Canadians from both communities gain a better understanding of each other, and articulates the ideal that Canada has pursued since the first *Official Languages Act* was passed in 1969.

The trend in complaints

Over the years, Canadians have gradually learned about their language rights and the means available to defend them.

As a result, the complaints unit, which was rarely contacted in the Office of the Commissioner's first year of existence, now processes more than 1,500 cases a year, compared with 105 in 1971 and an average of 600 a year during the 1970s. A majority of complaints have come from Francophones, who accounted for 81 percent of complainants in 1971 and 83 percent in 1999.

This points to the inadequate use of French in service to the public and as a language of work in the government. In 1999, close to 78 percent of complaints dealt with service to the public, and 11 percent dealt with language of work.

This does not mean, however, that we are on the wrong track. More people complain primarily because many more people are aware of the Office of the Commissioner and the official languages policy. Rather than indicating a weakness, their actions show that we are moving in the right direction. By increasingly becoming part of Canadian culture, the official languages policy leads citizens to defend it themselves and makes them responsible for drawing attention to deficiencies that the government has not yet corrected.

Conclusion

Thirty years later... and where are we now?

It is clear that the 1969 Act responded to two pressing needs: to relieve the major crisis that the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism had examined in detail, and to respect Canada's two founding language groups.

The country has undergone significant change since then. Both English and French are now languages of service and of work in government, official language majorities and minorities have their own school systems, and the networks of minority language institutions are becoming stronger and larger all the time. The official languages policy, which initially focused primarily on government institutions, now uses a whole range of tools involving many components of Canadian society. The country has the most highly developed regulatory framework in its history as regards official languages. Citizens are now receptive to the idea of living in a bilingual society and are open to learning their second official language.

Since the report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Canadian society has undergone major transformations. In addition to the important contribution of the First Nations to Canadian culture, Canadian society has become much more diverse. As a result of immigration from all parts of the world, a great variety of cultures and languages now enriches Canadian life.

Although the changes are numerous, they are still too slow for the taste of many Canadians.

Canada as a whole — including governments, the public service and the general public — is slowly moving toward the ideal created with the 1969 Act. It would of course be desirable for the whole country to be imbued with its official languages policy as soon as possible, so that everyone could exercise their language rights in the most natural way in the world. But like all great ideals, this huge undertaking is the product of an ongoing effort, with some great successes but also some setbacks.

Building a bilingual society is a tremendous challenge. It requires new attitudes, both individual and collective. Year in and year out, the pace changes along with our evolving society. But make no mistake, this movement is not coming to a halt. It is like a large freighter that takes time to respond to the pressure of its crew, but whose momentum is so powerful that it will continue on its journey in spite of occasional mechanical breakdowns.

The task is certainly not complete. Those seeking to achieve the ideal will no doubt face obstacles along their way. But the trend over the last thirty years offers hope to carry on.

It is the mandate of the Office of the Commissioner of Official Languages to guide and support them in their journey toward linguistic equality and all the objectives set out in the 1969 and 1988 versions of the Act.

The Office of the Commissioner and all those who treasure bilingualism defend this ideal, which so well represents the spirit of Canada, a country open to diversity.

The Texture of Canada

A fabric is woven of many threads. Those of us who speak English and those of us who speak French – ourselves made up of many different elements – have joined together to weave a social fabric called Canada.

SOURCES

Annual Reports of the Commissioner of Official Languages.

Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES
CANADA

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2001

Nº de cat. : SF31-56/2001
ISBN : 0-662-65975-9

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

NOS LANGUES OFFICIELLES : POUR FINIR UN SIÈCLE ET COMMENCER UN MILLÉNAIRE

Cette publication vient souligner le 30e anniversaire du Commissariat aux langues officielles.

En tant qu'agent de changement et bureau d'ombudsman, le Commissariat aux langues officielles a comme mission de prendre toutes les mesures visant à assurer la réalisation des trois grands objectifs de la Loi sur les langues officielles, soit :

- *l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;*

- *le maintien et l'épanouissement des collectivités de langue officielle au Canada;*

- *l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : L'ESPRIT D'UN PAYS 3

CHAPITRE 2 : LE BILINGUISME AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 5
Savoir parler à ses citoyens et citoyennes 5
Se sentir chez soi au travail 6
À l'image du pays 7

CHAPITRE 3 : DEUX LANGUES VIVANTES 9
Le développement des communautés minoritaires de langue officielle : l'impulsion du gouvernement 9
Toucher toutes les facettes de la vie 9
Des communautés dynamiques 10

Enseigner deux langues et dans les deux langues 13
Le long chemin de l'école 13
La gestion scolaire 14
La clientèle étudiante des minorités de langue officielle 15
Les jeunes et la langue seconde 16

La promotion des langues officielles 16
Une affaire de cœur 17

CHAPITRE 4 : LES LANGUES OFFICIELLES DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE 19
Accepter et connaître les deux langues officielles 19
L'ombre de l'assimilation 19
Un paysage en évolution 20

CHAPITRE 5 : FAVORISER L'ESSOR DES LANGUES OFFICIELLES 21
Les Commissaires aux langues officielles : être un guide tout en montant la garde 21
Celui qui a ouvert la voie 21
L'appel au soutien des minorités linguistiques 22
Vers la nouvelle loi 23
Vers l'épanouissement et le développement des communautés 23
Témoigner des progrès sans complaisance 25

Le Commissariat : poursuivre un idéal 25
L'évolution des plaintes 26

CONCLUSION 27

INTRODUCTION

Voilà déjà plus de trente ans que le gouvernement canadien a adopté sa première *Loi sur les langues officielles*. Porteuse d'un idéal difficile à réaliser, cette initiative audacieuse a trouvé dans l'État et dans la population, des hommes et des femmes qui l'inscrivent jour après jour dans l'évolution du Canada.

Leur œuvre exprime l'esprit de ce pays où cultures et langues diverses cherchent à cohabiter dans l'harmonie. Bien sûr, l'aventure du bilinguisme traverse parfois des moments difficiles. Si, toutefois, l'histoire en fait abondamment état, elle raconte aussi comment à force de bonne volonté et de détermination, les citoyens et citoyennes et l'État ont construit ensemble la dualité linguistique.

En trois décennies, le gouvernement a fait en sorte que les Canadiens et Canadiennes, anglophones ou francophones, se reconnaissent dans l'appareil gouvernemental. La fonction publique est de plus en plus représentative de la population du pays.

Les minorités linguistiques s'affirment davantage grâce aux nombreux programmes gouvernementaux conçus à leur intention, de même qu'à leur conviction profonde que leur langue et leur culture doivent continuer à grandir.

Ces trois décennies de bilinguisme officiel représentent peu de chose à l'échelle de l'histoire. Elles ont cependant vu grandir une génération de Canadiens et de Canadiennes qui cherchent à mieux connaître, par l'étude et l'échange, ces deux grandes langues que sont le français et l'anglais.

Le Commissariat aux langues officielles a joué un rôle de vigie et il continuera de le faire. Cela dit, ce sont tous les Canadiens et Canadiennes, gouvernants comme citoyens, qui ont maintenu le cap jusqu'à ce jour. Il y a eu et il y a encore, hélas, des coups de barre maladroits. Il arrive que les minorités linguistiques soient lésées dans leurs droits. Le projet est inachevé, il faut le reconnaître. Cependant, le Canada continue de bâtir cette expression de la modernité qu'est le bilinguisme. En cette ère de mondialisation, les frontières éclatent tandis que les échanges entre les peuples se multiplient. Un pays bilingue est certes bien pourvu pour participer à ce mouvement planétaire. Plusieurs l'ont compris.

Le Commissariat aux langues officielles vous propose un parcours de l'histoire du bilinguisme au pays, à travers ses vicissitudes et ses grands moments. Nous y verrons ce qui est, somme toute, le sort de tout grand projet de société. Le balancier va tantôt dans une direction, tantôt dans l'autre. Ce mouvement perpétuel nous conduit néanmoins petit à petit dans le sens souhaité, vers un monde plus ouvert qui s'édifie en agençant langues et cultures diverses. Cette histoire est aussi celle d'un projet dont on a jeté les bases au XX^{e} siècle pour le faire grandir au cours de celui qui vient de commencer.

Comme tout tableau historique, ce survol ne saurait être exhaustif et identifier tous les événements qui ont participé de près ou de loin à l'évolution de ce dossier. Nous établissons une sélection des faits pour rappeler le chemin parcouru.

CHAPITRE 1
L'ESPRIT D'UN PAYS

Le régime linguistique canadien avance pas à pas en quête de meilleurs lendemains. C'est ainsi qu'il évolue depuis que la découverte du Nouveau Monde a conduit les Anglais et les Français d'Europe à cohabiter. Que d'avancées ont-ils dû faire depuis la capitulation de Québec en 1760! Venus ici chacun de leur côté pour bâtir un pays, ils ont entrepris de le partager plutôt que de perpétuer les conflits qui déchiraient leurs patries d'origine. Cette cohabitation s'est enrichie de la présence des Premières nations, qui habitaient le territoire convoité depuis fort longtemps.

C'est ensemble qu'ils ont fondé le Canada. Le Québec, majoritairement francophone, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, majoritairement anglophones, ont jeté ensemble les bases du bilinguisme, un mouvement qui allait grandir avec le pays.

Dès 1867, année de la Confédération, le français et l'anglais deviennent langues d'usage au Parlement canadien. Ce bilinguisme essentiellement parlementaire a pris une portée symbolique quand le français a fait son apparition à côté de l'anglais sur les timbres-poste et les billets de banque dans les années 20 et 30. Il est devenu plus vivant avec la création du Bureau de la traduction en 1934. À la même époque, la fonction publique, jusqu'alors quasi unilingue, commençait à communiquer en français au Québec.

Ces deux langues se sont également inscrites dans la personnalité culturelle du pays grâce en grande partie à Radio-Canada, à l'Office national du film et au Conseil des arts qui en font l'usage et la promotion.

Des écueils ont cependant ralenti la marche du bilinguisme. Par exemple, plusieurs provinces ont interdit l'enseignement du français dans les écoles à certains moments de l'histoire.

Les anglophones et les francophones, qui avaient pourtant donné ensemble naissance à ce pays, ne parvenaient pas toujours à s'entendre. Dans ce climat difficile, il est devenu manifeste que le Canada devait mieux respecter ses minorités linguistiques et qu'il lui fallait bien plus que des ajustements occasionnels pour permettre à tous ses citoyens et citoyennes de s'épanouir.

Au tournant des années 60, le pays était mûr pour une profonde réflexion. Le gouvernement fédéral a créé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963 (Commission Laurendeau-Dunton). Celle-ci passera sept ans à faire une véritable radiographie de la société canadienne. Elle a d'abord constaté que le pays traversait « la crise majeure de son histoire ». Il fallait pour la résoudre, donner à chacun le droit à l'éducation dans sa langue, rendre la fonction publique fédérale bilingue et reconnaître que le Québec avait son caractère propre. Le Québec commençait par ailleurs à exiger une meilleure reconnaissance de sa langue et sa culture majoritaires.

La *Loi sur les langues officielles* a vu le jour en 1969, dans la foulée de ces travaux. Le gouvernement de l'époque s'en est inspiré pour lancer l'initiative la plus ambitieuse depuis la Confédération pour que ceux et celles qui se distinguaient par leurs origines et leurs traditions puissent faire œuvre commune.

Les langues officielles étaient désormais inscrites dans l'évolution du pays.

En 1970, le Commissariat aux langues officielles a commencé à veiller au grain. Les grandes conférences constitutionnelles furent instituées à la même époque. Elles ont débouché, en 1982, sur le rapatriement de la Constitution et sur l'enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui ont pour ainsi dire coulé le droit à l'égalité linguistique dans les fondements de l'État.

La notion de bilinguisme a alors pris une envergure que l'on ne lui avait jamais connue. Elle ne se limitait plus aux seuls rapports entre le

gouvernement et les citoyennes et citoyens, non plus qu'au Parlement. Les deux langues se devaient d'être vivantes partout, dans la société comme dans l'État. C'est alors que s'est affirmé le droit à l'éducation dans la langue de la minorité et qu'il est apparu que les minorités anglophones et francophones avaient non seulement besoin d'une reconnaissance juridique, mais aussi d'un climat qui leur permettrait de grandir. Ce droit à l'épanouissement et au développement leur a été reconnu dans la nouvelle *Loi sur les langues officielles* de 1988.

Le temps où le bilinguisme se limitait aux symboles et à la traduction est désormais révolu. Il se manifeste aujourd'hui de multiples façons.

Il prend d'abord la forme de programmes gouvernementaux conçus à l'intention des minorités linguistiques dans les domaines culturel, artistique, économique, scolaire, etc. L'ensemble des ministères et agences aux responsabilités aussi diverses que la santé, l'agriculture, le travail ou les communications doivent aujourd'hui tenir compte des deux communautés linguistiques. Autre expression du bilinguisme, la vitalité des minorités linguistiques. Plusieurs ont leurs institutions économiques, culturelles et politiques de même que leurs écoles. Enfin, l'appareil gouvernemental se modèle de plus en plus selon le profil linguistique du pays.

La politique des langues officielles a grandi avec le Canada. Elle s'est moulée au paysage et a marqué la société de son empreinte. Elle touche aujourd'hui trois océans, donne droit de cité aux minorités linguistiques les plus isolées et incite de plus en plus de Canadiennes et Canadiens à devenir bilingues.

Des peuples de toutes origines partagent aujourd'hui ce vaste territoire avec ses premiers occupants, les autochtones. Ensemble, ils visent à se comprendre mutuellement en parlant une ou l'autre de ces grandes langues que sont le français et l'anglais. Cette volonté commune est manifeste de l'esprit du Canada, celui d'un pays ouvert, à l'avant-garde des grands courants de notre époque.

Les peuples valsent aujourd'hui autour du globe au rythme de la phénoménale puissance des moyens modernes de communication. Notre politique des langues officielles permet au Canada de devancer ce grand courant qui nous entraîne vers le plurilinguisme et la diversité culturelle.

Ouvrage inachevé, cet idéal rencontrera encore des résistances. Mais il pourra toujours compter sur des forces vives qui sauront s'inspirer de l'histoire et puiser dans le présent pour mieux projeter le pays dans l'avenir.

CHAPITRE 2
LE BILINGUISME AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Savoir parler à ses citoyens et citoyennes

L'État bilingue se caractérise par une grande variété d'institutions bilingues qui veillent à ce que les citoyens ne soient pas désavantagés du fait de leur appartenance à une minorité linguistique.

(Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre I, Les langues officielles, p. 12, 1967)

Celui et celle qui accepte de vivre dans le respect des lois et des coutumes de son pays s'attendra à ce que son gouvernement le serve avec justice en retour. L'équité est réalisée quand francophones et anglophones se sentent chez eux lorsqu'ils font affaire avec leur gouvernement. Par conséquent, l'administration fédérale doit pouvoir leur parler dans leur langue, qu'ils soient en situation majoritaire ou minoritaire. Après tout, le verbe n'est-il pas né du besoin de communiquer que les humains ont un jour ressenti dans leur évolution ?

Ayant pour but de réaliser l'égalité, la *Loi sur les langues officielles* prévoit l'usage du français et de l'anglais dans les rapports entre l'État et les citoyens et citoyennes.

Des lacunes ? Il en subsiste. Le Commissariat aux langues officielles est à même de le constater. Mais s'il avait eu la possibilité de faire le même examen à la fin du XIX^{e} siècle, le bilan d'une seule année aurait sans doute été plus sombre que la somme de tous les écarts qu'il a relevés depuis 1970.

C'est en 1938 que la fonction publique a formellement pris l'initiative de faire usage des deux langues officielles et que le gouvernement, essentiellement unilingue anglais depuis la Confédération, a commencé à servir les Québécois et Québécoises en français. Les chèques fédéraux d'allocation familiale bilingues ont fait leur apparition au Québec quelques années plus tard, en 1945. Mais les minorités francophones des autres provinces étaient toujours oubliées.

On a commencé à penser à elles en 1958. La Commission du service civil décida alors que les fonctionnaires qui servent des communautés bilingues doivent pouvoir communiquer dans les deux langues. Quatre ans plus tard, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement du Canada dira de la fonction publique qu'elle doit être représentative des cultures qui composent le pays, les cultures française et anglaise en particulier. À la même époque, la distribution des chèques d'allocation familiale bilingues fut étendue à tout le pays.

Après 95 ans d'histoire, les minorités d'expression française commençaient peut-être à se sentir enfin reconnues, puisqu'une fois par mois, les familles recevaient par la poste un envoi de leur gouvernement qui faisait usage des mots hérités de leurs ancêtres. Mais le temps n'était pas encore venu de conclure que leur gouvernement avait appris à leur parler dans leur langue. Loin de là. Pour l'essentiel, les agences et ministères fédéraux n'assuraient leurs services qu'en anglais à l'extérieur du Québec. Pour aller plus loin, la fonction publique avait besoin d'un nouveau souffle.

Cet élan viendra en 1969, avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* qui stipulera que la prestation de services au public doit se faire en français et en anglais là où la demande est importante. L'année suivante, le président du Conseil du Trésor se fixera comme objectif de garantir au public des communications écrites dans les deux langues officielles.

Petit à petit, toute la correspondance envoyée à l'ensemble de la population est devenue bilingue. Mais il y a un palier plus difficile à atteindre que tous les autres : celui où, qu'on soit en situation majoritaire ou minoritaire, l'on pourra se faire répondre dans sa langue officielle à chaque fois que l'on sollicite un service public.

Le gouvernement a investi dans la formation linguistique de son personnel et il a désigné des postes bilingues. Hélas, force est de constater que l'usage spontané du français et de l'anglais ne fait pas encore partie de la culture de la fonction publique, surtout dans les régions où l'une des deux langues officielles est fortement majoritaire. Venir à bout de vieilles habitudes n'est pas chose aisée. Le Commissariat aux langues officielles en a fait le constat à maintes reprises depuis le milieu des années 90 pour conclure récemment que la « situation reste largement insatisfaisante ».

À cette résistance s'ajoute une difficulté nouvelle, qui s'est manifestée lorsque le gouvernement a décidé de déléguer certaines compétences aux gouvernements provinciaux et à l'entreprise privée. Par exemple, il a privatisé, entre autres, Air Canada et Petro-Canada; des comptoirs postaux privés dispensent les services de Postes Canada; il existe maintenant des ententes fédérales-provinciales sur la formation professionnelle.

Or, autre gouvernement, autres règles. Aujourd'hui, non seulement faut-il toujours rappeler à la fonction publique qu'elle doit parler les deux langues officielles, mais il faut aussi veiller à ce que les transformations gouvernementales ne viennent éroder ce qui fut acquis au prix d'un effort patient et soutenu pendant plus d'un siècle. Car cet effort a produit des résultats. Il est indéniable que, malgré les avatars, le français est devenu langue de service au gouvernement. La plupart du temps, quatre fois sur cinq environ, on réussira à se faire servir dans la langue de son choix, même s'il y a des régions où beaucoup de travail reste à faire. On n'aurait pas pu en dire autant au début du XX^{e} siècle, une époque où l'accueil en français n'était acquis nulle part, pas même au Québec.

Se sentir chez soi au travail

Le rêveur éveillé voudrait que tous ceux et celles qui veulent faire carrière dans la fonction publique puissent faire usage du français ou de l'anglais quand bon leur semble, que ce soit avec leurs collègues immédiats, leurs subalternes ou leurs supérieurs. Dans la réalité, les choses se passent différemment. Les fonctionnaires bilingues ne sont guère nombreux et nombreuses dans l'ensemble. Par souci d'efficacité, les interlocuteurs choisiront la langue qui leur permet de communiquer, soit l'anglais le plus souvent.

S'il est impossible de vivre à la hauteur de ce rêve, il serait tout aussi insensé d'oublier que le lieu de travail ne doit pas donner l'impression d'être un étranger dans son propre pays. Tous et toutes doivent avoir le sentiment d'appartenir à la même famille.

La Commission Laurendeau-Dunton recommandait en 1968 de laisser aux fonctionnaires le choix de travailler et de faire carrière en français ou en anglais, sous certaines réserves cependant. Les deux cultures ne se côtoient pas partout, étant donné qu'il y a plusieurs régions fortement unilingues au pays. La Commission avait déjà compris qu'il valait mieux garder les pieds sur terre.

On peut aujourd'hui choisir la langue de travail dans les régions désignées bilingues. Les deux langues officielles doivent être en usage dans les sessions de formation, les réunions administratives, ainsi que dans les documents et instruments de travail.

Le contraste avec le passé est saisissant. Les quinze premières années du Canada se sont déroulées comme si le français n'existait pratiquement pas au travail. Ce n'est qu'en 1882 que l'on fut témoin de la première ouverture. La Commission du service civil a alors permis à ses

candidats de choisir la langue des examens qu'ils devaient passer. Elle a aussi commencé à annoncer ses concours en français et en anglais dans la *Gazette du Canada*.

Un pas en avant en appelle un autre. Quelques années plus tard, elle a institué la première prime au bilinguisme. Ceux et celles qui pouvaient écrire dans les deux langues se voyaient gratifier d'un supplément annuel de cinquante dollars.

En 1958, les règlements et la *Loi du service civil* seront modifiés pour faire en sorte que les supérieurs aient une connaissance de la langue de leurs employés suffisamment bonne pour les diriger.

Une étape à la fois. L'usage des deux langues dans les institutions fédérales ne correspond pas encore tout à fait à l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*. Des employés s'en plaignent souvent. Néanmoins, les fonctionnaires sont plus nombreux et nombreuses que jamais à travailler dans leur langue maternelle.

À l'image du pays

Au-delà des politiques et des lois, il existe un moyen concret de faire du français et de l'anglais des langues de service et de travail dans la fonction publique : choisir le personnel dans les deux communautés de langue officielle.

Après des années d'effort, la fonction publique est maintenant représentative de la présence des francophones et des anglophones au pays. Les gestionnaires d'expression française occupent aujourd'hui 23 pour cent des postes, contre 18 pour cent en 1978. Des progrès semblables s'observent dans les autres catégories professionnelles. Au service extérieur et à l'administration, par exemple, la participation des francophones qui était de 26 pour cent en 1978, est passée à 29 pour cent. Ainsi, tous et toutes tendent à avoir les mêmes perspectives d'emploi et de carrière. S'il en était autrement, l'objectif d'atteindre l'égalité ne serait que vœu pieux.

Au-delà de la conformité à la *Loi sur les langues officielles*, la participation des deux communautés à la vie de l'État contribue à rendre le bilinguisme encore plus grand. Tous ces gens de culture et de langue différentes qui se côtoient au gouvernement apprennent à se connaître. Œuvrant ensemble à l'édification d'un même pays, ils découvrent et reconnaissent leur contribution respective.

Il y aura toujours un écart entre le rêve et la réalité, mais c'est en poursuivant ses rêves que l'on rend la réalité plus belle.

CHAPITRE 3
DEUX LANGUES VIVANTES

Le développement des communautés minoritaires de langue officielle : l'impulsion du gouvernement

> *S'il y a écart numérique entre les deux groupes linguistiques, on doit compenser les inconvénients que comporte cette inégalité.* (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre I, Les langues officielles, p.14, 1967)

Il y a dans ce pays des anglophones qui mènent leur barque dans la baie de Gaspé, là où Jacques Cartier a engagé sa flotte il y a cinq siècles, tandis que des francophones moissonnent les Prairies, peuplées de descendants et de descendantes d'Européens de toutes origines qui parlent maintenant majoritairement l'anglais.

Il n'y a pas que des milliers de kilomètres qui séparent ces deux mondes. La distance se manifeste aussi dans leur façon respective d'aborder la vie. Si la culture est affaire de traditions et de conventions, elle est également façonnée par le combat que mène l'humain pour assurer sa survie.

Pourtant, ces êtres différents ont quelque chose en commun. Ils partagent ce qui fait l'essence des langues officielles : ils sont en situation minoritaire et ils veulent voir le reflet d'eux-mêmes dans le paysage qui les entoure. Ils espèrent trouver au Canada l'hospitalité d'un foyer.

Ainsi, la marche vers le bilinguisme ne peut se limiter aux corridors et officines du gouvernement, ni à des façades d'édifices ou à une formule polie prononcée en français et en anglais. Le projet est beaucoup plus ambitieux que cela. Il vise à faire vivre deux langues dans une multitude de communautés disséminées sur un immense territoire. Cela va plus loin que la réalisation de l'égalité. Il s'agit de permettre à chacun et chacune de vivre et de grandir dans un univers qui correspond à sa culture.

Le défi est de taille, en particulier pour les francophones, qui sont minoritaires non seulement dans leur pays mais aussi en Amérique du Nord.

Toucher toutes les facettes de la vie

Il n'y a pas si longtemps, l'intervention du gouvernement en matière de langues officielles se limitait au Secrétariat d'État. Aujourd'hui, Patrimoine canadien, qui lui a succédé, chapeaute un vaste programme qui fait appel à l'ensemble des ministères et des agences du gouvernement. Il s'agit de la Stratégie nationale de mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi* de 1988, stratégie lancée en 1994. Elle figure sans doute parmi les démarches les plus audacieuses que le gouvernement fédéral a entreprises en matière de langues officielles depuis la Confédération, afin d'appuyer le développement des communautés.

Grâce à elle, des agences comme la Diversification économique de l'Ouest ont maintenant un volet pour les francophones. Agriculture et agroalimentaire Canada a permis à des agriculteurs et agricultrices francophones de toutes les provinces de se rencontrer en vue de se constituer un réseau. Ce ne sont-là que quelques exemples de ce que cette stratégie a apporté à la politique des langues officielles.

Patrimoine canadien soutient également tout un éventail d'initiatives régionales dans des domaines tels l'enseignement, le théâtre et le sport. Cette assistance permet, entre autres, à 350 associations et organismes communautaires d'œuvrer dans leur milieu tout en se faisant les porte-parole des leurs auprès du gouvernement.

Tous ces programmes contribuent à faire du Canada un pays où les citoyennes et citoyens en situation minoritaire se sentent chez eux. Mais, où qu'ils se trouvent, ils doivent faire partie non seulement de leur communauté culturelle, mais aussi d'un tout plus vaste : la société canadienne. Pour ce faire, il faut lever l'obstacle de l'isolement.

Plusieurs initiatives du gouvernement visent à faciliter les contacts entre les communautés minoritaires.

Celles-ci peuvent se parler par l'intermédiaire de leurs artistes. Des troupes de théâtre obtiennent parfois l'appui de Patrimoine canadien pour jouer ailleurs que dans leur coin de pays. La communication est devenue quotidienne grâce à l'Alliance des radios communautaires, maintenant constituée en réseau national avec le soutien du gouvernement fédéral. La Société Radio-Canada dispose de réseaux de radio et de télévision pancanadiens dans les deux langues officielles. Grâce à ces moyens, le citoyen et la citoyenne en situation minoritaire voit sa communauté s'élargir, car elle dépasse ainsi de loin les frontières de son village, de sa ville ou de sa province.

Les échanges que permet la communication seront enrichissants si les communautés elles-mêmes ont la chance de grandir chez elles d'abord. C'est pourquoi le gouvernement fédéral intervient auprès des provinces en plus d'offrir toute une gamme de programmes.

Il existe en effet des ententes fédérales-provinciales de prestation de services dans la langue de la minorité dans divers domaines : la santé et les services sociaux, les services juridiques et les affaires municipales. Aujourd'hui, le droit de recevoir des services en français existe à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon. Les anglophones du Québec reçoivent eux aussi de nombreux services dans leur langue maternelle. Même si nous sommes encore loin du bilinguisme intégral, cet effort contribue néanmoins à étendre l'usage des deux langues officielles dans la société.

À cet égard, l'article 16 de la *Charte canadienne des droits et libertés* confère au Parlement et aux législatures du pays le pouvoir de veiller à la progression vers l'égalité du français et de l'anglais.

Jamais la politique des langues officielles n'a eu l'envergure qu'on lui connaît aujourd'hui. Elle s'étend partout. On sent ses effets au gouvernement, dans la communauté, à l'école et même au foyer. La politique des langues officielles laisse son empreinte sur toutes les facettes de l'activité humaine (travail, loisirs, sport, culture, études, etc.), ce qui est beaucoup plus vaste que ce que le pays connaissait en 1969 lors de l'adoption de la *Loi*.

Parmi tout ce que l'individu doit faire pour grandir, il y a aussi, parfois, le besoin de se défendre. Malgré tout ce qui s'est dit et écrit sur l'égalité linguistique au pays depuis trente ans, il arrive néanmoins que des minorités linguistiques se sentent lésées. Plusieurs des gouvernements qui ont signé la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 n'ont guère montré d'empressement pour en respecter l'article 23 sur l'instruction dans la langue de la minorité.

Les minorités linguistiques ont dû revendiquer la reconnaissance de leurs droits devant les tribunaux. Elles l'ont fait avec un certain succès. Bien que leur ténacité explique en grande partie les victoires qu'elles ont remportées, il ne faut pas sous-estimer l'importance du Programme de contestation judiciaire qui leur a apporté le soutien financier nécessaire pour intenter d'onéreuses démarches en justice.

Cet appui contribue à l'atteinte de l'objectif que vise le gouvernement fédéral depuis l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles*. Les minorités linguistiques ne sont pas réduites à attendre que l'égalité se réalise. Elles peuvent la revendiquer quand la balance se met à pencher.

Des communautés dynamiques

Les intentions resteront des vœux pieux et les lois des mots sur du papier si les communautés

minoritaires ne désirent pas profondément grandir et prospérer. C'est à elles que revient le devoir de donner corps aux langues officielles. Cette démarche ne commence pas à Ottawa, mais bien chez elles. À cet égard, l'histoire plaide en leur faveur. Les minorités linguistiques, quelles qu'elles soient, ont toutes montré qu'elles avaient du cœur au ventre bien avant l'adoption de la *Loi* en 1969.

La vitalité de la communauté anglo-québécoise ne fait pas de doute. Elle a ses écoles, ses universités et ses hôpitaux. Elle participe aux grands mouvements économiques du Canada, du fait qu'elle partage la langue d'expression de la majorité des Canadiens et Canadiennes. Cela dit, on observe néanmoins une certaine érosion de ses acquis.

Il faut bien reconnaître que la condition des Anglo-Québécois et Anglo-Québécoises qui vivent hors des grands centres est fort différente de celle des anglophones de Montréal. À certains égards, elle s'apparente à celle des minorités francophones isolées des autres provinces. Il peut arriver que le manque de ressources, phénomène fréquent en milieu rural, leur rende quelque peu difficile l'accès à des services dans leur langue.

Par ailleurs, les francophones des provinces autres que le Québec et des territoires ont dû relever plus d'un défi à cause de leur situation. Ils et elles parlent la langue de la minorité canadienne en plus d'être minoritaires dans leur milieu de vie. Cela ne les a pas empêchés de se bâtir une société bien à eux.

Déjà au début du XX^{e} siècle, ils et elles commençaient à se regrouper en associations pour promouvoir leur culture et leurs traditions. L'Association canadienne-française de l'Ontario a vu le jour en 1910. Elle a vécu les moments les plus difficiles de l'histoire des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes, comme l'adoption du Règlement 17, en 1912, qui restreignait à une heure par jour l'étude du français à l'école. Elle a dû mener une lutte tenace pour maintenir vivant le français dans la province. Elle y est parvenue.

D'autres associations ont veillé et veillent encore au maintien de la francité partout au Canada. L'Assemblée communautaire fransaskoise s'est attelée à cette tâche dès 1912. La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et la Société franco-manitobaine ont emboîté le pas en 1916. Aujourd'hui, les minorités linguistiques de toutes les provinces et des trois territoires ont leurs associations qui les représentent et les aident dans leur développement.

Qui plus est, elles ont compris qu'elles pouvaient améliorer le sort des leurs, non seulement en œuvrant dans leur milieu, mais en agissant ensemble aux plans provincial et national. C'est pourquoi elles se sont regroupées au sein de la Fédération des francophones hors Québec en 1975, devenue depuis la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Les Anglo-Québécoises et Anglo-Québécois se sont eux aussi attelés à la tâche en fondant Alliance Québec en 1982, et plus récemment, le Quebec Community Group Network (QCGN). Il y a aujourd'hui des organismes communautaires anglophones dans toutes les régions du Québec.

Les minorités linguistiques disposent ainsi d'un vaste réseau d'organismes capables de constituer une force d'organisation et de revendication réelle et efficace.

Une société ne peut cependant évoluer sous la seule impulsion de ses groupes de pression ni de ses organisations communautaires. Elle doit, de son propre chef et autant que possible, agir dans tous les champs d'activité nés de la pensée humaine. Cela est particulièrement difficile pour les petites communautés, mais ce n'est pas nécessairement impossible.

Les preuves sont nombreuses et éloquentes. Citons à titre d'exemple le Théâtre populaire

d'Acadie au Nouveau-Brunswick, le Cercle Molière au Manitoba ou le Trillium en Ontario qui contribuent à la vitalité de leurs communautés à travers les arts de la scène. Cette vitalité s'exprime aussi à travers une littérature unique et riche. Aux grands noms que sont Gabrielle Roy et Antonine Maillet, dont les œuvres sont encore lues dans toute la francophonie et ont été traduites dans plusieurs langues, il faut également compter sur une nouvelle génération d'auteurs tout aussi originaux et talentueux tels que les Franco-Ontariens Jean-Marc Dalpé et Daniel Poliquin, pour ne nommer que ceux-là. La vitalité des communautés s'entend aussi bien sûr à travers la voix et la musique de multiples artistes de talent, dont plusieurs se sont illustrés à l'échelle du pays et même hors de nos frontières comme Roch Voisine, Daniel Lavoie et Natasha St-Pier, qui sont montés sur les plus grandes scènes du monde.

Il est évident aussi que la condition minoritaire des Anglo-Québécoises et Anglo-Québécois n'est pas un obstacle à leur épanouissement culturel. On y compte plus d'une vingtaine de troupes de théâtre dont le Centaur Theatre à Montréal et le Theatre Lac Brome, qui peuvent puiser dans l'œuvre de dramaturges comme Vittorio Rossi et David Fennario. Et il y a bien sûr l'écrivain d'envergure Mordecai Richler, qui s'est éteint récemment.

Les minorités linguistiques ont aussi les moyens d'explorer et d'étudier le monde. Les minorités francophones possèdent des établissements d'enseignement postsecondaire dans toutes les provinces à majorité anglophone, à l'exception de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

Dans les provinces maritimes, on trouve l'Université de Moncton et quatre collèges communautaires au Nouveau-Brunswick, l'Université Sainte-Anne et le Collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse, de même que le Centre provincial de formation pour adultes et un campus du Collège de l'Acadie à l'Île-du-Prince-Édouard.

En Ontario, il y a deux universités bilingues (Ottawa et Laurentienne), le Collège universitaire Glendon bilingue également à Toronto, en plus de trois collèges francophones.

Dans les Prairies, les francophones peuvent étudier au Collège universitaire de Saint-Boniface au Manitoba, à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, au Collège Mathieu en Saskatchewan et au Centre de formation linguistique de l'Université de Regina.

Au Québec, l'existence des universités McGill, Bishop's et Concordia, de même que de plusieurs cégeps anglophones comme le Dawson College et le Champlain Regional College montrent que la communauté anglo-québécoise peut elle aussi approfondir ses connaissances dans sa langue. Elle est outillée pour avancer favorablement dans tous les domaines, de la formation professionnelle à la recherche avancée.

Cette liste suffit à prouver que le français et l'anglais sont de véritables langues de transmission et d'acquisition du savoir au Canada.

Les minorités linguistiques parviennent aussi à faire fructifier ce savoir. Les minorités francophones ont réussi à se constituer un réseau d'affaires soutenu par de solides institutions comme les Caisses populaires et le Conseil canadien de la coopération, tandis que les Anglo-Québécois et Anglo-Québécoises ont toujours participé pleinement à l'essor économique du Québec.

Les communautés minoritaires sont bien vivantes, cela est indéniable. Elles ne sont pas que des créatures politiques, mais bel et bien des peuples en chair et en os déterminés à grandir en contribuant à la croissance de leur pays. Ensemble, elles regroupent près de deux millions de personnes qui visent la même fin : faire grandir leur culture en milieu minoritaire.

Si la politique canadienne des langues officielles est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est en grande partie parce qu'elle est calquée sur le champ d'action des associations et institutions qui s'intéressent à la culture, à l'enseignement, aux arts, au développement communautaire et à l'économie.

Enseigner deux langues et dans les deux langues

Les communautés grandissent grâce aux enfants. Les communautés minoritaires l'ont compris. C'est pourquoi elles ont mis tant d'efforts pour développer leurs écoles.

De façon générale, la communauté anglo-québécoise a eu accès à l'enseignement dans sa langue.

Les écoles confessionnelles pour catholiques et pour protestants ont existé au Québec jusqu'en 1993. À l'issue d'une réforme que la Cour suprême a jugée conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés*, le réseau scolaire québécois est aujourd'hui organisé sur une base linguistique. Il assure ainsi une scolarisation complète de l'élémentaire au secondaire à ses deux communautés de langue officielle.

Le long chemin de l'école

Le réseau scolaire actuel en milieu francophone minoritaire est à la fois héritage et fruit d'une lente évolution.

L'héritage, c'est celui que les congrégations religieuses ont laissé. Partout au pays, à un moment ou à un autre de l'histoire, elles ont dispensé un enseignement en français. Quant à l'évolution, les francophones y ont veillé à leur façon en défendant sans relâche ce droit qu'ils et elles estimaient avoir et ont fait reconnaître, celui d'étudier dans leur langue.

Il est vrai que des enfants ont été sciemment privés de ce droit à plusieurs reprises depuis la Confédération. Heureusement, là comme ailleurs, la montée du bilinguisme a fait son œuvre pour que surgissent classes, livres et devoirs en langue française.

À la fin du XIX^{e} siècle, l'enseignement en français était souvent accessoire, sans plus. En 1882, le conseil de l'instruction publique de la Nouvelle-Écosse décidait de fournir des livres de lecture bilingues aux écoles acadiennes. Même si ce geste était positif, nous étions encore loin d'un programme complet en langue française.

Au Manitoba, le compromis Laurier-Greenway permettait que le français et l'anglais deviennent langues d'enseignement dans les écoles bilingues, c'est-à-dire fréquentées par dix élèves ou plus de langue maternelle française.

En 1900, l'école normale de la Nouvelle-Écosse commence à offrir des cours pour l'instruction en français à des enseignants francophones. Deux ans plus tard, l'emploi du français est autorisé durant les quatre premières années de l'élémentaire. Il s'agissait de bons pas en avant car en 1864, trois ans avant la Confédération, l'*Education Act* avait fait de l'anglais la seule langue d'enseignement dans cette province.

Le *School Act* de l'Alberta en 1905 et celui de la Saskatchewan en 1909 permettent un certain usage du français dans les classes primaires.

Mais s'il y eu progrès sur certains fronts, il y eu recul sur d'autres.

En 1890, l'Ontario avait limité l'usage du français aux classes primaires dans les écoles bilingues quand les élèves ne comprenaient pas l'anglais. Elle ira plus loin en 1912 avec le Règlement 17 : l'anglais devenait la seule langue d'enseignement après la troisième année, et l'étude du français était restreinte à une heure par jour.

Au Manitoba, le compromis Laurier-Greenway est modifié en 1916 pour faire de l'anglais la seule langue d'enseignement dans les écoles

publiques. En 1931, le *School Act* de la Saskatchewan proclame l'anglais comme seule langue d'enseignement dans les écoles publiques de la province.

C'est ainsi que pendant trois quarts de siècle, les francophones minoritaires ont essuyé refus sur refus et ont vécu le rejet pour, à l'occasion, n'obtenir que des parcelles de ce que doit être un véritable programme d'éducation.

Le vent a commencé à tourner dans les années 50. En 1955, le Manitoba ordonne officiellement l'enseignement en français de la quatrième à la douzième année dans certaines écoles. À partir de ce moment, la langue de Molière commencera lentement à sortir de la clandestinité pour s'affirmer davantage. Toutefois, cette ouverture à elle seule n'aurait pas suffi à donner au mouvement l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui. Les francophones étaient encore isolés dans leurs villages et leurs quartiers. Seuls face à leur gouvernement provincial, leurs voix ne portaient pas. Il leur fallait une tribune et une caisse de résonance pour faire entendre leur appel.

La Commission Laurendeau-Dunton leur prêtera l'oreille et portera leurs doléances à la connaissance du Canada tout entier. Elle recommandera en 1968 que l'on permette aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. C'était la première fois que cette question était évoquée formellement en termes positifs, à l'échelle du pays.

À la même époque, la Saskatchewan et l'Alberta manifesteront certains signes d'ouverture. L'enseignement en français pouvait atteindre 55 pour cent de la journée scolaire chez les élèves fransaskois, tandis que les élèves franco-albertains pouvaient étudier en français de la première à la douzième année dans des écoles bilingues.

Au cours des conférences constitutionnelles qui ont suivi, les premiers ministres des provinces à majorité anglophone ont accepté le principe de l'enseignement en français, qu'ils reconnaîtront comme droit inaliénable en signant la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. Il restait bien sûr à savoir ce que les signataires de la *Charte* entendaient par là. La question n'était pas réglée, mais elle reposait désormais sur un fondement juridique solide.

Au prix d'années de négociations avec leur gouvernement et de longues batailles devant les tribunaux, les minorités linguistiques ont réussi à gagner leur cause. Les miettes qu'on leur avait timidement consenties depuis les années 50 ne suffisaient pas. Les écoles bilingues et les heures d'enseignement comptées, qui ne contribuaient guère à contrer l'assimilation, n'étaient pas conforme à l'article 23 de la *Charte*.

Petit à petit, elles obtiendront de vraies écoles faites de briques et de mortier, des manuels, des enseignants et des conseils scolaires.

Aujourd'hui, les deux minorités de langue officielle, francophone et anglophone, disposent d'un solide réseau d'écoles, chacun étant protégé par la *Charte*. Cela dit, plusieurs communautés minoritaires au Québec ou ailleurs au Canada ont un énorme défi à relever. Dispersées dans des régions peu peuplées, il leur est parfois difficile de rassembler ressources et élèves pour se bâtir des écoles équivalentes à celles que l'on trouve dans les grands centres.

La prochaine étape de l'évolution de l'enseignement dans la langue de la minorité consistera à compenser cette contrainte à la fois démographique et géographique. Il s'agira pour les anglophones du Québec de prévenir l'érosion de leurs effectifs, et pour les francophones des autres provinces de faire fructifier les gains des deux dernières décennies.

La gestion scolaire

Pour les communautés minoritaires, l'école est davantage qu'une bâtisse où s'engouffrent les

enfants cinq jours par semaine pour apprendre comment gagner leur vie. Elle est une sorte d'oasis pour ceux et celles qui partagent une langue et une culture différentes de celles de la majorité. Elle est aussi le lieu où la culture se transmet. L'enseignement doit y être d'aussi bonne qualité que celui dispensé ailleurs, mais ne doit pas nécessairement être identique. C'est pourquoi des parents franco-albertains ont entrepris, dans les années 80, une longue lutte qui a abouti en Cour suprême. Ce que l'on appelle aujourd'hui l'affaire Mahé a permis à toutes les minorités de langue officielle au pays d'obtenir la gestion de leur système scolaire.

Grâce à cette victoire, les francophones de tous les coins du pays peuvent choisir l'orientation de l'enseignement qui sera dispensé aux leurs. C'est beaucoup plus que le seul droit à une classe ou à des manuels traduits.

La marche pour l'enseignement en français n'est cependant pas terminée. Plusieurs écoles n'ont pas suffisamment de ressources pour convaincre leurs écoliers d'y rester jusqu'à la fin du secondaire. Les années de vaches maigres que les provinces ont fait vivre à leurs minorités linguistiques ont causé des torts qu'il faut réparer. Le réseau francophone doit être aussi solide que le réseau anglophone, qui s'appuie sur plus d'un siècle de tradition.

Comme pour les autres volets du bilinguisme canadien, il reste des éléments à parfaire. Le gouvernement fédéral et les provinces respectent de mieux en mieux ce droit désormais reconnu, par l'intermédiaire de divers programmes.

Au Québec, les commissions scolaires linguistiques donnent droit de cité aux deux langues officielles dans l'enseignement et la gestion.

La clientèle étudiante des minorités de langue officielle

On compte aujourd'hui environ 160 000 élèves inscrits dans près de 700 écoles de langue française dans les provinces à majorité anglophone. Quant au système scolaire anglophone du Québec, il compte environ 100 000 élèves. Nous sommes loin d'un constat d'échec.

Cela dit, le réseau francophone n'a pas encore réalisé tout son potentiel. Il pourrait compter près de 300 000 inscriptions par année si tous les parents qui en ont le droit y inscrivaient leurs enfants. S'il en est ainsi, c'est pour plusieurs raisons. Il arrive que ces écoles toutes nouvelles ne s'attirent pas la confiance des parents. De plus, elles sont souvent éloignées du foyer.

L'élève n'est pas seulement une statistique. Adulte en devenir, il et elle nourrit rêves et espoirs en cherchant la meilleure voie possible pour les réaliser. Cette quête tout à fait humaine déterminera son attitude et ses attentes.

L'élève est en période de questionnement sur son propre destin. La logique voulant que quiconque puisse étudier dans sa langue choisisse de le faire, n'est par conséquent pas implacable. Les jeunes regardent autour d'eux, réfléchissent et comparent. Le résultat ? Plusieurs s'inscrivent à l'école de langue française à l'élémentaire, puis passent au système scolaire anglais au secondaire. Si certains et certaines le font pour mieux connaître l'autre communauté linguistique, d'autres doutent encore de leurs propres écoles quand ils et elles voient les vastes gymnases et les bibliothèques bien fournies des grandes écoles secondaires de langue anglaise. La plupart des jeunes en situation minoritaire vivent dans un milieu qui favorise l'apprentissage de l'anglais. Il leur est facile de faire le saut si cela leur chante.

Un peu plus de la moitié des jeunes en situation minoritaire étudient actuellement dans leur langue maternelle. La Commission nationale des parents francophones s'appuie sur ces jeunes pour pousser plus loin sa lutte, qui vise désormais à obtenir des « écoles égales » et une égalité dans les résultats.

Malgré cette difficulté, les jeunes francophones sont plus nombreux et nombreuses que jamais à

posséder un diplôme universitaire. La proportion est passée de 3,9 pour cent en 1971 à 13,5 pour cent en 1996. L'école de langue française joue son rôle, c'est évident.

Quant aux jeunes Anglo-Québécoises et Anglo-Québécois, la proportion de diplômés dépassait les 10 pour cent en 1971, et 15 pour cent au tout début des années 90. Cela démontre de façon irréfutable qu'un système d'éducation peut produire d'excellents résultats, même en milieu minoritaire.

Les jeunes et la langue seconde

En tant que pays bilingue, le Canada cherche non seulement à faire grandir deux communautés linguistiques sur son territoire, il désire également cultiver la compréhension mutuelle. S'il est vrai que la connaissance dissipe l'inquiétude, il est tout aussi vrai que les anglophones et les francophones s'accepteront mieux en acquérant la connaissance de la langue de l'autre.

On compte maintenant plus de 300 000 étudiants et étudiantes au Canada, anglophones et francophones, qui apprennent une langue officielle seconde dans des classes d'immersion. On les trouve dans le réseau scolaire et aussi à l'université. On estime maintenant qu'à la fin de leur secondaire, 20 pour cent des enfants qui fréquentent les écoles de langue anglaise auront vécu l'apprentissage en immersion.

Aujourd'hui, 2,7 millions d'enfants apprennent une langue seconde. Fait remarquable, ce ne sont pas seulement les francophones qui le font. Les écoles publiques canadiennes comptent plus de deux millions de jeunes anglophones qui étudient le français, ce qui représente un peu plus de 50 pour cent des effectifs scolaires. La proportion ne dépassait guère 40 pour cent il y a vingt ans.

Les résultats sont déjà probants. Le taux de bilinguisme chez les anglophones de 15 à 19 ans est plus du double de celui de leurs parents. Dans l'ensemble, le nombre de Canadiens et Canadiennes bilingues a presque triplé entre 1951 et 1996, passant de 1,7 million à 4,8 millions.

Une génération de Canadiens et Canadiennes bilingues est donc en train de se constituer.

Les progrès des trente dernières années permettent ainsi aux minorités linguistiques de mieux s'affirmer tout en ouvrant une perspective nouvelle pour la majorité. Étudier dans sa langue est valorisant, apprendre celle de l'autre nous aide à mieux le comprendre. Devenir bilingue ouvre un champ de connaissances et une fenêtre sur une culture nouvelle.

La promotion des langues officielles

La politique linguistique canadienne fait davantage que définir des droits et veiller à leur respect. Si la *Loi* est contraignante aux yeux de certains, il reste que le bilinguisme est aussi un atout pour le Canada. En d'autres mots, le pays s'enrichit par les efforts qu'il déploie pour réaliser le bilinguisme sur son territoire.

Posséder deux langues internationales offre une ouverture sur le monde qui place le pays dans une position privilégiée. En faisant partie à la fois du Commonwealth et de la Francophonie, le Canada accroît son influence sur la scène internationale. Une langue commune sert de pont entre pays. Les gens d'affaires, les artistes, les universitaires et les chefs de gouvernement peuvent communiquer sans intermédiaire, multipliant ainsi échanges et projets communs.

Le bilinguisme individuel ou collectif abat murs et cloisons. Il n'est pas de meilleur outil pour permettre au pays d'évoluer avec aisance dans le nouvel ordre mondial, où la puissance des moyens de communication transcende les frontières. En ce sens, le bilinguisme est résolument moderne.

C'est pourquoi le Canada cherche à donner le goût du bilinguisme aux Canadiens et Canadiennes.

Une affaire de cœur

En plus de soutenir l'apprentissage des deux langues, le gouvernement encourage leur usage par divers moyens. Il s'applique concrètement à la réalisation de ses grands objectifs.

Il soutient financièrement des organismes sans but lucratif qui veulent promouvoir cette caractéristique du pays en favorisant le dialogue, le respect mutuel et la compréhension entre les communautés.

Patrimoine canadien finance des programmes de moniteurs et monitrices de langue seconde et de bourses d'été pour l'étude d'une langue seconde, ainsi que des programmes de perfectionnement linguistique. Il conclut régulièrement des ententes avec les provinces et les territoires et veille à l'administration de la justice dans les deux langues.

Ce ministère encourage les échanges entre provinces et territoires et collabore également avec le secteur bénévole.

Ces initiatives s'ajoutent à celles du Commissariat aux langues officielles qui, grâce entre autres à la participation à des expositions et à des campagnes médiatiques, contribuent à faire comprendre aux Canadiennes et Canadiens la vraie nature du bilinguisme.

La politique fédérale des langues officielles est, tout compte fait, une initiative à grand déploiement, qui ratisse large dans la société canadienne. Elle incite au respect des individus et des communautés, elle vise à donner à chacun et chacune les moyens de s'épanouir dans sa langue et selon sa culture, en plus de développer une image positive du bilinguisme, tant individuel que collectif. Elle agit autant dans l'État que dans la société, pour produire des résultats encourageants.

CHAPITRE 4
LES LANGUES OFFICIELLES DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Le pays a changé depuis sa fondation. Les Canadiens et les Canadiennes ont suivi son évolution.

Il est facile d'imaginer ce que le mot « bilinguisme » pouvait évoquer, il y a à peine un demi-siècle, quand on pense à la difficulté que mettait le français à se faire accepter dans la société de pair avec l'anglais. Le français était souvent radié de l'enseignement et à peine utilisé par certains gouvernements.

C'était l'époque des grandes résistances, aujourd'hui révolue.

Accepter et connaître les deux langues officielles

En aidant les citoyennes et citoyens à devenir bilingues et en donnant aux communautés voix au chapitre dans la marche du pays, la politique des langues officielles, qui faisait parfois peur à ses débuts, jouit aujourd'hui d'un fort appui populaire.

Un sondage mené en 1998 par la firme Angus Reid a révélé que 77 pour cent des gens qui vivent à l'extérieur du Québec estiment important que le français et l'anglais soient enseignés aux enfants. Un autre sondage, réalisé par la même firme quelques mois plus tôt au Québec, a démontré que 85 pour cent des Québécois et Québécoises pensent qu'il est important que le gouvernement fédéral en fasse davantage pour promouvoir le bilinguisme.

Bien sûr, ces chiffres révèlent aussi que le bilinguisme ne fait pas l'unanimité. D'ailleurs, cela se vérifie aisément quand on regarde ce qui se passe sur le terrain. Les minorités francophones ne sont pas près d'oublier qu'on aura mis près de vingt ans à les laisser gérer leurs écoles, même si la *Charte canadienne des droits et libertés* leur en reconnaît le droit depuis 1982. Quant aux Anglo-Québécois et Anglo-Québécoises, il leur semble souvent difficile de maintenir leurs acquis quand, par exemple, les effectifs des communautés sont grandement diminués par la migration d'un grand nombre des leurs vers d'autres provinces et territoires.

Par contre, les données montrent aussi que l'opposition à la politique des langues officielles est maintenant le fait d'une minorité de personnes. Il est aujourd'hui tout à fait sensé de dire que l'on reconnaît sa valeur d'un océan à l'autre, même s'il reste encore des gens à convaincre.

Les Canadiens et les Canadiennes sont plus nombreux que jamais à connaître les deux langues officielles. Plus qu'une tendance, le mouvement semble irréversible. L'Ontario en fournit un bel exemple. En 1998, 122 000 élèves anglophones y étudiaient le français par immersion. Ce chiffre était supérieur au nombre de francophones fréquentant les écoles de langue française de la province. Le recensement de 1996 a révélé que 17 pour cent de la population canadienne pouvait parler le français et l'anglais, contre 13 pour cent en 1971, une progression en majeure partie attribuable à l'apprentissage du français. C'est un signe certain que la francité approfondit son empreinte dans le paysage linguistique canadien.

L'ombre de l'assimilation

Cela dit, la politique des langues officielles ne vise pas seulement à faire la promotion des deux langues officielles. Elle vise aussi à faire grandir les deux communautés. Hélas, elle n'a pas encore enrayé ce mal séculaire qui ronge les communautés minoritaires : l'assimilation.

Sous le poids de la majorité et de l'omniprésence de l'anglais sur notre continent, les francophones qui abandonnent leur langue maternelle sont toujours très nombreux et nombreuses.

En Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, dans sept familles d'origine française sur dix, on ne transmet pas sa langue

maternelle aux enfants. Dans l'ensemble du Canada, le taux d'assimilation chez les francophones en situation minoritaire est passé de 35 à 37 pour cent de 1991 à 1996. Le phénomène s'accélère malgré tous les efforts consentis pour le ralentir.

Si l'assimilation a toujours ralenti la croissance de la population francophone depuis la naissance du Canada, elle ne l'avait jamais empêchée. Hélas, c'est ce qui s'est produit au cours de la dernière décennie. Selon Statistique Canada, le nombre de francophones à l'extérieur du Québec a baissé de 0,6 pour cent entre 1991 et 1996 pour se chiffrer à 970 000. C'est la première fois dans l'histoire du pays que l'on observe un déclin.

L'assimilation touche également la population anglo-québécoise. Mais à un taux de 10,2 pour cent, l'érosion y est trois fois plus lente qu'en milieu francophone minoritaire.

Un paysage en évolution

L'abandon de la langue maternelle, le faible taux de natalité et l'immigration ont considérablement changé le relief linguistique du pays depuis trente ans.

En 1971, 60,1 pour cent de la population canadienne était de langue maternelle anglaise, et 26,9 pour cent, de langue maternelle française. Quelque 13 pour cent de la population faisait usage d'une langue non officielle.

Le recensement de 1996 a révélé que la proportion de Canadiennes et Canadiens ayant l'anglais pour langue maternelle était tombée sous la barre des 60 pour cent tandis que ceux et celles qui avaient le français comme langue maternelle passaient à 23,5 pour cent. Les personnes qui n'avaient ni le français ni l'anglais comme langue maternelle représentaient 16,6 pour cent de la population. Les deux communautés traditionnelles ont décliné en proportion, mais les francophones ont souffert davantage.

Le fait que ce déclin se manifeste trente ans après l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* porte à réfléchir sans toutefois permettre de conclure à l'échec.

Les minorités linguistiques portent le poids de l'histoire sur leurs épaules. Sans école ni autre institution, sans gouvernement pour veiller à leur développement pendant des décennies, elles ont ployé sous une charge trop lourde, que les gouvernements cherchent maintenant à alléger. Le paysage linguistique canadien est en constante mutation. L'État peut le modeler. C'est le but de la politique des langues officielles.

Cette politique a déjà profondément changé l'attitude du public à l'endroit du bilinguisme, en plus d'avoir éveillé l'intérêt des individus à l'apprentissage d'une langue seconde. La prochaine étape consistera à endiguer l'assimilation en comptant sur les nombreux programmes et initiatives du gouvernement et en gardant l'œil ouvert sur leur mise en œuvre.

CHAPITRE 5
FAVORISER L'ESSOR DES LANGUES OFFICIELLES

Les Commissaires aux langues officielles : être un guide tout en montant la garde

En 1970, l'unilinguisme canadien était souvent gravé dans la pierre. Les quelques mots en langue anglaise sur les édifices publics, ineffaçables, racontaient une histoire, celle du Canada du début du XX^{e} siècle, un pays pour lequel la langue française semblait ne compter que pour bien peu. Ils témoignaient aussi de l'immense travail qu'aurait à accomplir le Commissaire aux langues officielles en s'attaquant à de vieilles et tenaces habitudes.

Bien que la *Loi sur les langues officielles* soit contraignante, son but n'est pas tant d'interdire que de promouvoir. Si les citoyens et citoyennes comme l'État doivent la respecter, il en revient d'abord à l'État, à ses décideurs et à son administration de veiller à sa mise en œuvre.

Les citoyennes et citoyens lésés dans leurs droits allaient avoir besoin d'un recours accessible et efficace pour exprimer leurs doléances, et d'une voix reconnue par le gouvernement pour changer les mentalités dans le sens souhaité, c'est-à-dire vers l'ouverture d'esprit et l'acceptation mutuelle.

Celui qui a ouvert la voie

C'est ainsi que se présentait le contexte quand le premier Commissaire aux langues officielles fut nommé. Keith Spicer a ouvert la marche en 1970. Constatant la quasi-absence du français dans la plupart des bureaux fédéraux, même au Québec, il a voulu renforcer la dualité linguistique dans l'appareil gouvernemental.

Keith Spicer a tôt fait de juger qu'il pouvait faire davantage que de simplement recevoir les plaintes de citoyennes et citoyens mécontents. Non seulement enquêtera-t-il suite à des demandes, mais il entreprendra lui-même de faire des vérifications, qu'il appellera « études spéciales ». Sa première portera sur l'accueil téléphonique aux bureaux des ministres. Il effectuera 80 études semblables pendant son mandat.

Convaincu que le bilinguisme s'apprend mieux qu'il ne s'impose, il met l'accent sur la formation des fonctionnaires, ce qui répond à une autre de ses préoccupations : l'usage des deux langues au travail.

Bon communicateur, il consacre beaucoup d'efforts à l'explication de la *Loi* et de ses objectifs. Il diffuse des trousses d'information, prononce des discours et lance plusieurs initiatives de promotion et de publicité.

Keith Spicer voulait aider les cultures à se comprendre en permettant un dialogue entre les jeunes. En collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation, il distribue plus de deux millions d'exemplaires de la trousse *Oh ! Canada*, pour inciter les jeunes de 7 à 12 ans à apprendre une langue seconde.

L'association *Canadian Parents for French* naîtra à la suite d'une conférence organisée à son initiative.

Keith Spicer a donné de l'envergure au poste de Commissaire. À son départ en 1977, le Commissariat comptait 85 employés, avait un budget annuel de quatre millions de dollars et disposait d'un abondant matériel de promotion. L'institution était outillée pour faire son travail, qu'il s'agisse de recevoir et de traiter les plaintes ou de promouvoir la dualité linguistique tant au gouvernement que dans tout le pays.

L'appel au soutien des minorités linguistiques

Maxwell Yalden est entré en fonction en 1977, alors que le pays était engagé dans une longue et difficile négociation constitutionnelle. Son mandat a coïncidé avec le premier référendum québécois, le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il profite de cette effervescence pour s'exprimer publiquement sur l'unité nationale, les droits linguistiques et l'intégration des langues officielles dans la fonction publique. Sous sa gouverne, le débat linguistique a franchi une nouvelle étape. Après sept ans d'efforts pour promouvoir le bilinguisme dans l'appareil gouvernemental, le temps était venu de s'occuper des minorités linguistiques.

D'emblée, il attirera l'attention sur leur situation en incitant les institutions fédérales à les consulter à propos des services à leur offrir. Il défendra aussi l'éducation dans la langue de la minorité, profitant de la déclaration de neuf provinces à ce propos en 1977.

Il prend l'habitude de parler des « deux minorités linguistiques » en évoquant le besoin d'une « symétrie convenable des droits linguistiques » au Québec et dans les provinces à majorité anglophone.

À partir de 1980, il défend les groupes minoritaires avec encore plus d'ardeur à Ottawa et dans les provinces. Le gouvernement fédéral devait, à son avis, mettre en œuvre une politique globale pour répondre à leurs besoins, tandis que les provinces devaient prêter l'oreille à leurs demandes.

Bien qu'il n'ait pas hésité à monter sur les tribunes pendant les négociations constitutionnelles, ce fonctionnaire de carrière préférait les contacts directs avec les parlementaires, les sous-ministres, les dirigeants et dirigeantes d'organismes, d'entreprises et d'universités, les éditorialistes et les commissions d'enquête. Il a donc travaillé étroitement avec les décideurs et décideuses et avec ceux et celles qui pouvaient influencer l'opinion publique.

Il devient de plus en plus évident, sous Maxwell Yalden, que la politique des langues officielles ne doit pas se limiter aux officines du gouvernement. Le Commissaire, qui en est conscient, entreprend d'étendre le débat à l'ensemble de la société.

C'est pour cette raison qu'il a poursuivi l'initiative de son prédécesseur en ce domaine. Il crée une nouvelle version du jeu *Oh ! Canada* et ajoute, cette fois-ci à l'intention des adolescents et adolescentes, une nouvelle trousse appelée *Explorations*. Toujours dans le but de promouvoir le bilinguisme, il lance, en 1980, une revue d'information et d'opinion, *Langue et société*. Il parraine également des colloques pour alimenter la réflexion sur le bilinguisme.

Maxwell Yalden croit également que les Canadiens et Canadiennes doivent avoir un meilleur accès aux services du Commissariat. Il ouvre des bureaux régionaux à Moncton, Winnipeg, Montréal, Sudbury et Edmonton.

Il devient convaincu que la *Loi sur les langues officielles* est incomplète malgré ses mérites. Ainsi, il mettra beaucoup d'efforts à convaincre le gouvernement fédéral de la modifier avant de céder la place à son successeur, en 1984.

Vers la nouvelle loi

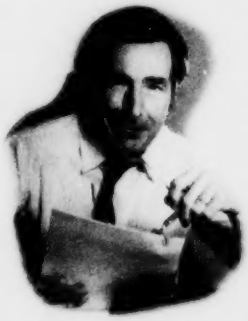

D'Iberville Fortier entre en scène alors qu'il est désormais compris que la politique des langues officielles ne peut être seulement affaire de langue d'usage et de service. Elle doit garantir aux deux communautés pleine et entière reconnaissance. Le secours aux minorités linguistiques lui semble prioritaire.

C'est dans cet esprit qu'il pilotera la refonte de la *Loi*, qui reconnaîtra en 1988 le droit des minorités linguistiques au développement et à l'épanouissement. Mais ce gain, important au plan législatif, ne pouvait faire oublier les tensions qui se vivaient sur la scène linguistique pendant cette période.

Les minorités linguistiques au Québec et dans les provinces à majorité anglophone se retrouvaient souvent devant les tribunaux pour faire respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le Québec avait tenté de restreindre le droit à l'éducation dans la langue de la minorité, une initiative que la Cour suprême a jugée contraire à la *Charte canadienne des droits et libertés (P.G. (Qué)* c. *Quebec Protestant School Boards*, [1984] 2 R.C.S. 66). L'Alberta et la Saskatchewan ont aboli des droits linguistiques qui dataient de leur fondation. En 1990, près de 60 villes ontariennes ont consacré l'unilinguisme de leurs administrations.

D'Iberville Fortier voit bien que le vent ne souffle pas dans la bonne direction. Les minorités linguistiques avaient besoin d'une meilleure protection. Il profite des négociations constitutionnelles de l'époque pour demander des garanties supplémentaires à l'intention des communautés francophones et anglophones.

Il a compris qu'il fallait alimenter la réflexion et communiquer aux Canadiennes et Canadiens les mérites de la politique des langues officielles. Il réalise des sondages d'opinion, pilote des études sur la condition minoritaire, fait de *Langue et société* un magazine d'information à grand tirage. Il crée des bandes vidéo, des agendas scolaires et des dépliants à l'intention de la jeunesse. Il a aussi amené les minorités francophones et anglophones à échanger entre elles pour définir leurs intérêts communs.

D'Iberville Fortier a connu une fin de mandat plutôt agitée. Choqué par la lenteur du gouvernement à mettre en œuvre la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, il menace de démissionner en 1989. Il se servira des nouvelles dispositions de la *Loi*, deux ans plus tard, pour intenter un recours judiciaire contre Via Rail.

Il terminera son mandat en 1991 après avoir fait un constat décevant quant à l'enseignement dans la langue de la minorité. Une étude publiée par le Commissariat révèle que moins de la moitié des enfants francophones vivant dans des communautés minoritaires fréquentaient l'école de langue française.

Face aux mesures prises par les instances provinciales afin de préserver le caractère français de la société québécoise et sa culture, les anglophones sentent l'avenir de leurs acquis menacé.

Vers l'épanouissement et le développement des communautés

Quand Victor C. Goldbloom prend la relève en 1991, il entreprend de traduire en actes ce qui est dit dans la *Loi* de 1988. Les minorités linguistiques ont droit à l'*épanouissement* et au

développement. Il évoluera cependant dans un contexte budgétaire difficile, la situation lamentable des finances publiques forçant le gouvernement à imposer des compressions sans précédent. Tous les ministères et programmes gouvernementaux furent mis à contribution, y compris les langues officielles.

Lui-même issu d'un milieu minoritaire, cet Anglo-Québécois voit le salut dans le rapprochement des communautés. Il a parcouru le pays d'est en ouest et du nord au sud pour participer à des tribunes téléphoniques, s'adresser à des associations et clubs divers, parler aux médias et s'entretenir avec des représentants et représentantes des minorités de langue officielle. Il cherchait ainsi à établir des rapports sains entre francophones et anglophones. Toute croissance se fait mieux quand le climat est favorable.

Victor C. Goldbloom s'intéressera à l'éventail des éléments nécessaires à l'épanouissement communautaire. En communication, il encouragera la création de stations de radio chez les minorités linguistiques pour resserrer les liens entre elles. Il se penchera sur la prestation de services sociaux, de santé et d'éducation. Son intervention a d'ailleurs contribué à la création, à Ottawa, d'un centre de formation de professionnels de la santé à l'intention des minorités de langue française de tout le pays.

En 1994, le droit à l'*épanouissement* et au *développement* prend un sens concret quand le gouvernement fédéral décide de renforcer son action à l'égard du développement communautaire. Le Commissaire trouvera cependant que les choses ne vont pas assez vite. C'est pourquoi en 1996, il dénonce le laxisme du gouvernement dans son rapport *Un tracé pour agir*.

En effet, presque rien n'avait été fait pour mettre en œuvre la politique de 1994. Les choses ont changé depuis, plusieurs initiatives ayant déjà donné de bons résultats, comme par exemple le partenariat entre la Société canadienne des postes et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français et le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Un comité similaire axé sur les ressources humaines regroupe les communautés francophones minoritaires.

L'éducation étant l'assise du développement, Victor C. Goldbloom suivra de près l'évolution de la gestion scolaire. Il cherchera également à savoir ce que l'école doit offrir pour attirer les élèves. Il publiera une étude à ce sujet en 1999.

L'évolution rapide qui a caractérisé la dernière décennie l'a confronté à deux problèmes nouveaux qui étaient tout à fait inattendus quand le législateur a rédigé la *Loi*.

D'abord, l'arrivée d'Internet, né aux États-Unis, qui privilégie l'anglais comme langue de communication. Victor C. Goldbloom a encouragé l'usage des deux langues dans les portails du gouvernement fédéral. Ensuite, les transformations gouvernementales, par lesquelles Ottawa transfère la prestation de certains services aux provinces et à des entreprises privées. Une étude conclut que ce procédé peut léser les minorités linguistiques, ce que confirme le rapport *Maintenir le cap : la dualité linguistique au défi des transformations gouvernementales*, publié en 1999.

Il apparaît aujourd'hui que la politique des langues officielles doit évoluer, non seulement pour s'améliorer, mais aussi pour s'adapter à un environnement en constante et rapide évolution. Victor C. Goldbloom a commencé à relever ce défi.

Témoigner des progrès sans complaisance

Le Canada, pays bilingue, qui s'engage dans le troisième millénaire se présente sous de bien meilleurs auspices qu'en 1970. L'actuelle Commissaire, Dyane Adam, entrée en fonction en 1999, reconnaît d'emblée ce legs de ses prédécesseurs. Mais le temps ne lui semble pas encore venu de laisser l'État s'asseoir sur ses lauriers. Les changements apportés depuis 1970 ont été lents, superficiels et dans plusieurs cas, guère durables. Par conséquent, les maux chroniques dont souffre la politique des langues officielles sont encore trop nombreux.

Le plus grave de ces maux, c'est le manque de leadership, selon la Commissaire. La classe politique canadienne devrait défendre publiquement et sans gêne les valeurs qui servent de fondement à la *Loi sur les langues officielles*. Les hauts responsables et gestionnaires de l'État devraient s'en faire une culture qui se manifesterait partout dans la fonction publique. Hélas, le discours des politiciens et politiciennes est timide tandis que les ministères et les agences peinent à changer leurs vieilles habitudes.

La dernière décennie a été parsemée de changements qui ont malheureusement contribué à certains reculs des droits linguistiques des Canadiens et Canadiennes. Outre un discours trop timide de la part de la classe politique, les transformations de l'appareil gouvernemental et les dévolutions de responsabilités vers d'autres entités administratives sans toujours y intégrer les droits linguistiques acquis ont eu des effets néfastes.

Il est clair que la dualité linguistique, pourtant un des piliers de l'identité canadienne, ne trouve pas assez de bons et fiers défenseurs.

En quête de résultats, la Commissaire actuelle ajoutera à son rôle d'ombudsman, ceux d'éducatrice et d'agent de changement. Elle tâchera de guider tous les intervenants et intervenantes des langues officielles, dont les institutions fédérales et les communautés minoritaires, vers l'atteinte de plusieurs grands objectifs. La priorité sera de favoriser une relance et un renouvellement de la politique des langues officielles et de remettre cette valeur fondamentale au centre des priorités gouvernementales. Pour ce faire, la Commissaire compte aussi agir comme agent facilitateur et travailler avec toutes les personnes clés pour favoriser la mobilisation de l'appareil fédéral. La priorité sera également accordée à la prestation de services, à l'usage des deux langues en milieu de travail, au développement des communautés minoritaires, à l'offre de services sociaux et de santé adaptés aux besoins des minorités linguistiques, ainsi qu'à l'appropriation d'Internet.

Le Commissariat : poursuivre un idéal

Le Commissariat aux langues officielles est aujourd'hui constitué de la somme des legs laissés par tous les commissaires qui l'ont dirigé depuis 1970. Il compte environ 125 employés et dispose d'un budget annuel de 10 millions de dollars.

Pour les citoyens et citoyennes, en particulier pour ceux et celles en situation minoritaire, il représente la première ligne de défense pour faire respecter leurs droits linguistiques. Le fait de porter plainte conduit souvent à la correction du problème signalé.

Cependant, le rôle du Commissariat ne se limite pas à monter la garde. Il consiste à promouvoir activement les langues officielles. Or, pour promouvoir, il faut communiquer et mettre la main à la pâte.

À l'intention des parlementaires et du public, le Commissariat brosse une fois l'an un tableau de la situation linguistique au pays. Son rapport annuel fait état des progrès et des reculs de la politique. Dans le but d'informer les citoyennes et citoyens, il publie une carte linguistique du pays, qui fait état de la répartition des deux groupes de langue officielle sur le territoire canadien. Il participe également à des expositions, diffuse des affiches et fait de la publicité.

Pour jouer son rôle plus efficacement, le Commissariat se fait partenaire de ceux et celles qui veulent faire avancer les langues officielles. Il s'adresse directement aux minorités francophones par l'intermédiaire des radios communautaires pour faire connaître ses services et aussi pour parler de droits linguistiques. Il s'associe à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour organiser un concours de rédaction dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie.

Au Québec, il encourage la traduction d'œuvres littéraires de l'anglais au français et du français à l'anglais à l'aide d'un prix annuel décerné en collaboration avec la Quebec Writer's Federation.

Le Commissariat encourage également les fonctionnaires à apprendre la langue seconde, grâce à un partenariat avec Formation linguistique Canada.

À titre d'ombudsman, la Commissaire défend les citoyennes et citoyens lésés dans leurs droits linguistiques, aide les Canadiens et Canadiennes des deux communautés à mieux se comprendre et articule l'idéal que le Canada poursuit depuis l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles*, en 1969.

L'évolution des plaintes

Au fils des ans, les Canadiennes et Canadiens ont pris connaissance de leurs droits linguistiques de même que des moyens mis à leur disposition pour les défendre.

C'est ainsi que le service des plaintes, guère sollicité au cours de la première année d'existence du Commissariat, traite maintenant plus de 1 500 cas par année, contre 105 en 1971 et une moyenne de 600 par année au cours des années 70.

Les francophones ont toujours été les plus nombreux et nombreuses à faire appel au Commissariat. Ils représentaient 81 pour cent des plaignants en 1971, et 83 pour cent en 1999.

Ces données témoignent de l'usage insuffisant du français dans les services au public et comme langue de travail. En 1999, près de 78 pour cent des plaintes visaient le service au public et 11 pour cent portaient sur la langue d'usage au travail au gouvernement.

Cela ne signifie pas, cependant, que l'on fasse fausse route. Si les gens se plaignent davantage, c'est surtout parce qu'ils sont de plus en plus nombreux à connaître le Commissariat et la politique des langues officielles. Plutôt que de révéler une faiblesse, leur intervention indique que nous allons dans la bonne direction. En s'insérant de mieux en mieux dans la culture canadienne, la politique des langues officielles fait des citoyens et citoyennes ses propres défenseurs, qui se chargent de dénoncer les lacunes que l'État n'a pas encore corrigées.

CONCLUSION

Trente ans plus tard… où en sommes-nous ?

Il est certain que la *Loi* de 1969 répondait à deux besoins pressants : soulager la crise majeure que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait étudiée en détail et respecter les deux groupes linguistiques fondateurs de la nation canadienne.

Depuis, le pays a connu d'importants changements. Le français et le l'anglais sont désormais langues de service et de travail au gouvernement, les majorités et les minorités de langue officielle ont leurs systèmes scolaires respectifs, et le réseau d'institutions des minorités linguistiques s'affirment et se développent de plus en plus. La politique des langues officielles qui visait surtout l'appareil d'État à ses débuts, se déploie maintenant en un large éventail qui couvre une multitude de composantes de la société canadienne. Le pays dispose du cadre réglementaire le plus élaboré de son histoire en matière de langues officielles. Les citoyennes et citoyens sont maintenant réceptifs à l'idée de vivre dans une société bilingue et se montrent ouverts à l'apprentissage d'une langue seconde.

Depuis les constatations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la société canadienne a connu des transformations majeures. En plus de l'importante contribution des Premières nations à la culture canadienne, la société s'est grandement diversifiée. Grâce à une immigration provenant des quatre coins du globe, une grande variété de cultures et de langues sont venues enrichir la réalité canadienne.

Bien que les changements soient fort nombreux, ils sont encore trop lents au goût de plusieurs Canadiens et Canadiennes.

Le Canada dans son ensemble — gouvernements, fonction publique et population — apprend lentement à marcher vers la réalisation de l'idéal né avec la *Loi* de 1969. Ce qui est souhaitable, bien sûr, c'est que le pays tout entier s'imprègne le plus tôt possible de sa politique des langues officielles pour que tous et toutes puissent exercer leurs droits linguistiques le plus naturellement du monde. Mais comme tous les grands idéaux, ce vaste projet est le fruit d'un effort constant qui connaît ses moments forts, non sans heurter quelques écueils.

Construire une société bilingue représente un énorme défi. Il faut faire naître de nouvelles attitudes, tant individuelles que collectives. Bon an, mal an, le rythme suit celui d'une société en mutation. Cela dit, ce mouvement n'est pas sur le point de s'arrêter. Comme le lourd cargo qui prend du temps à répondre aux sollicitations de son équipage et que son élan mène si bien qu'il continuera sa route malgré les ratés occasionnels de sa mécanique.

L'œuvre n'est pas terminée, bien sûr. Ceux et celles qui veulent la réaliser rencontreront certainement des obstacles sur leur route. Mais l'évolution des trente dernières années a de quoi leur donner le courage de continuer.

C'est précisément le mandat du Commissariat aux langues officielles de les guider et de les appuyer dans la marche qui les conduira à la réalisation de l'égalité linguistique et de tous les objectifs issus de la *Loi* de 1969 et de celle de 1988.

Le Commissariat, ainsi que tous ceux et celles qui ont le bilinguisme à cœur, défendent cet idéal qui représente si bien l'esprit du Canada, celui d'un pays ouvert à la diversité.

Le tissu social canadien

Un tissu est fait de nombreux fils. Les citoyens et citoyennes de ce pays, parlant le français ou l'anglais et ayant des racines ethnoculturelles fort diverses, forment un tissu social que nous appelons le Canada.

SOURCES

Rapports annuels du Commissaire et de la Commissaire aux langues officielles

Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme